

# Renouvellement PEDT

PROJET

EDUCATIF

DE

TERRITOIRE

2018/ 2021

Ville de Saint-Orens de Gameville



## SOMMAIRE

Edito

<b>I.</b>	<b>INFORMATIONS GENERALES.....</b>	<b>5</b>
1-	Périmètre territorial du projet : Saint Orens de Gameville .....	5
2-	Compétences de Saint Orens de Gameville sur la période 2018-2021 .....	9
3-	Coordonnateur du PEDT .....	10
4-	Périmètre d'âges du PEDT .....	11
5-	Organisation du temps scolaire.....	11
6-	Périmètre temporel du PEDT inchangé.....	12
<b>II.</b>	<b>ELEMENTS DE DIAGNOSTIC .....</b>	<b>13</b>
1-	Situation démographique : Zoom sur les 4 dernières années.....	13
2-	Structure de la population.....	13
3-	Structure familiale .....	15
4-	Le logement .....	16
5-	Activités .....	17
6-	Une croissance régulière du taux de chômage : + 2,1 points entre 2010 et 2015.....	20
7-	Synthèse des politiques publiques .....	20
<b>III –</b>	<b>ELEMENTS DE DIAGNOSTIC PAR THEMATIQUE .....</b>	<b>22</b>
1-	La Petite Enfance (0-3 ans) .....	22
2-	L'enfance (3-11 ans).....	27
3-	La Jeunesse (12-18 ans) .....	30
4-	La Parentalité et l'Education.....	34
5-	L'animation et la vie associative, sportive et culturelle .....	39
<b>IV –</b>	<b>ELEMENTS DE DIAGNOSTIC SELON LA TRAME PROPOSEE .....</b>	<b>43</b>
1-	Enfants recensés sur le territoire / enfants scolarisés : .....	43
2-	Etablissements d'enseignement scolaire du territoire (publics et privés sous contrat) : .....	44
3-	Accessibilité .....	44
4-	Transformation prévue des modes d'accueil entre 2018 et 2021 .....	45
5-	Articulations « nouvelles » activités périscolaires – ALAE.....	45
6-	Lien avec les projets d'école : .....	46
7-	Règlementation et régime juridique d'accueil des enfants dans le temps périscolaire .....	46
8-	Diversité des activités périscolaires et extrascolaires proposées .....	46
9-	Tarifification prévue.....	47
10-	Fréquentation des activités périscolaires et extrascolaires : .....	47
11-	Evolution de l'offre d'activités EN DEHORS DES NAP/garderie/ALAE/ALSH/ALAC : .....	47

12-	Dispositifs existants/nouveaux.....	48
13-	Evolution des ressources matérielles du territoire .....	50
14-	Evolution des ressources humaines du territoire.....	50
15-	Les contraintes du territoire.....	50
16-	Liens avec les Familles .....	51
17-	Synthèse du diagnostic et définition des défis/enjeux éducatifs :.....	51
<b>V.</b>	<b>OBJECTIFS DU PEDT :.....</b>	<b>52</b>
<b>VI.</b>	<b>GOUVERNANCE : LE COMITE DE PILOTAGE ET LES INSTANCES DE CONCERTATION AUTOUR DU PEDT</b>	<b>53</b>
1-	Le comité de pilotage du PEdT .....	53
2-	Les autres instances.....	54
<b>V.</b>	<b>LISTE DES ANNEXES A JOINDRE.....</b>	<b>55</b>

## **Edito**

Prévu par la Réforme des Rythmes scolaires de septembre 2013, le Projet Educatif de Territoire (PEDT) de la commune de ST ORENS de 2015 - 2018 arrive à son terme : nous devons maintenant procéder à son renouvellement pour 4 années de plus 2018 - 2021.

Le PEDT a été pour notre commune ces dernières années un véritable fil conducteur de notre politique éducative locale de qualité. Il nous a permis de nouer des relations partenariales avec les parties prenantes du monde de l'Education sur notre territoire.

La municipalité souhaite affirmer son engagement et son soutien à cette démarche partenariale autour de l'Education. Les élus et tous les services de la collectivité impactés maintiennent leur volonté de mener à bien cette réflexion, toujours en large concertation avec les acteurs de la « sphère éducative » locale.

Le PEDT est désormais un projet rattaché à la nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) sur laquelle nous travaillons depuis le début de l'année 2018. Un bureau d'étude a accompagné la ville pour établir le diagnostic partagé à la fois du PEDT, et du CEJ, en vue de l'élaboration de cette CTG.

Cette convention est un « partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions et des politiques publiques en direction des habitants du territoire. A l'issue des 2 comités de pilotage CTG qui ont eu lieu cette année, 5 axes sont ciblés, dont un plus particulièrement à prendre en compte pour le PEDT.

Cette CTG est aussi la traduction des politiques publiques menées par la municipalité à l'égard de tous les publics dans le domaine de l'animation de la Vie sociale sur le territoire.

La composante du PEDT est le vecteur qui doit garantir à tous les enfants, de toute classe sociale ou origine, un accès identique et équitable à l'éducation, au sport et à la culture ; aux initiatives de projets ; à l'écoute et au dialogue.

Nous avons décidé collégialement que la tranche d'âge prise en compte dans le PEDT de Saint - Orens serait les 0 - 17 ans.

La municipalité fait le choix avec le renouvellement de son PEDT, de confirmer ses objectifs d'éducation et d'épanouissement en faveur de tous enfants et de tous les jeunes.

La municipalité continue son partenariat étroit avec les associations locales sportives, culturelles et environnementales qui interviennent sur le champ périscolaire. Elle confirme la mise en place du CLAS en élémentaire en complément du CLAS au collège qui fonctionne bien depuis plusieurs années, et maintient son accompagnement auprès du Conseil Municipal Enfant créé en 2017.

Elle s'appuie plus que jamais sur les projets d'école pour construire un socle commun afin de renforcer la cohérence éducative entre tous acteurs de l'éducation, et de soutenir la fonction parentale.

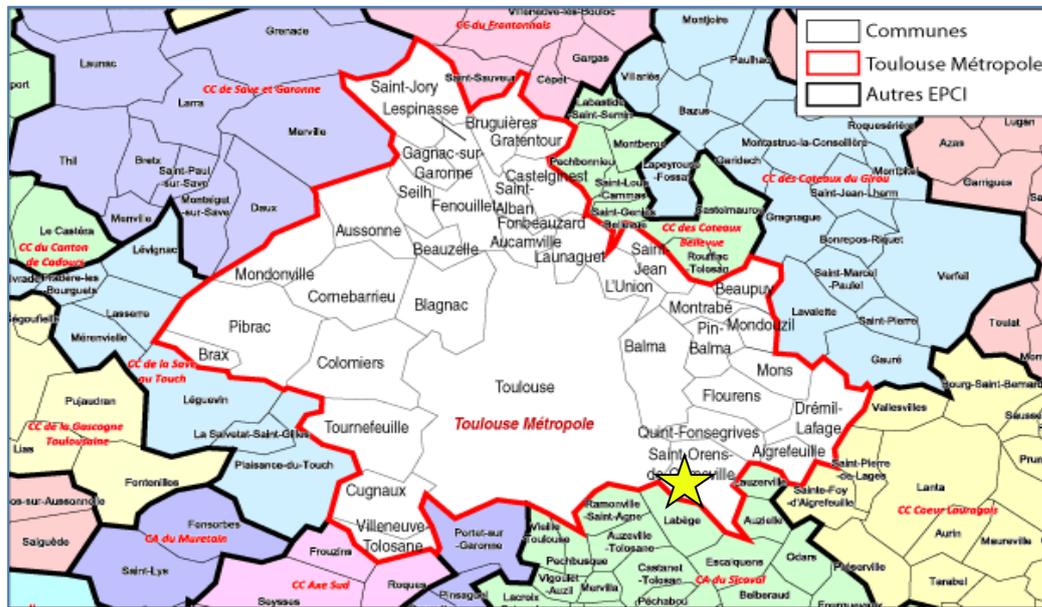
Tous nos remerciements à l'ensemble des partenaires institutionnels qui contribuent à la richesse du contenu de notre PEDT.

Madame Dominique FAURE  
Maire de Saint-Orens de Gameville

## I. INFORMATIONS GENERALES

### 1- Périmètre territorial du projet : Saint Orens de Gameville

Depuis 2015, le territoire concerné par le projet est la commune de Saint-Orens de Gameville.



L'histoire et la situation géographique font que la Ville de Saint-Orens de Gameville est à la fois membre de la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole qui réunit 37 communes et participe également, avec 3 autres communes au fonctionnement d'équipements intercommunaux du SICOVAL : les 2 collèges et leurs gymnases, la piscine et le Centre de Loisirs « La Caprice » situé sur la commune d'Escalquens (Convention des 4Co).

D'une superficie de 13,1 km<sup>2</sup>, elle est située à 15 kilomètres du centre de Toulouse, direction Sud-Est. Elle est entourée des communes suivantes :

- Lauzerville et Auzielle à l'Est,
- Escalquens et Labège au Sud,
- La ville de Toulouse à l'Ouest,
- Quint-Fonsegrives au Nord.

Deux grands axes structurent la ville (en rouge sur le plan) :

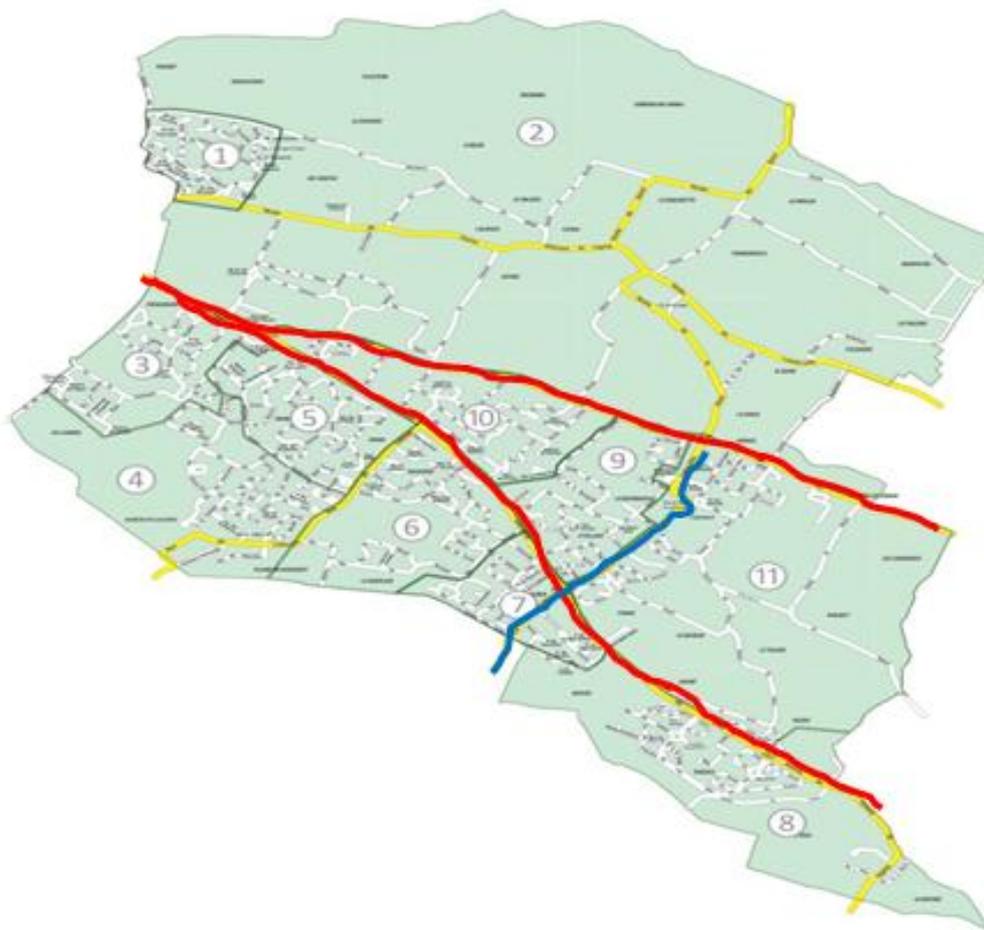
- l'avenue de Gameville qui prolonge l'avenue de Revel
- l'avenue de la Marqueille qui prolonge l'avenue des Carabènes.

L'avenue Augustin Labouilhe (en bleu sur le plan) relie ces 2 grands axes en direction de Quint-Fonsegrives au Nord et de Labège au Sud.

La commune est traversée par la rivière de la Marcaissonne.

Saint-Orens est divisée en 11 quartiers.

Un élu de quartier, épaulé par un ou plusieurs référents (administrés) du même quartier, sont chargés de faciliter les échanges et l'information entre les habitants et la municipalité.



Quartiers			
Secteurs	Appellation	Secteurs	Appellation
1	Catala	7	Pyrénées-Bel Horizon
2	Cayras	8	Orée du Bois
3	Saint-Benoît-Fondargent	9	Hauts de Gameville
4	Améthystes- Chanterelles	10	La Marqueille-Château d'eau
5	Corail-Combat	11	Firmis -Labouilhe
6	Bellières		

Chaque élu de quartier est chargé de communiquer, d'animer des réunions, d'inviter les habitants à s'impliquer, afin de prendre en compte les attentes de chacun et d'en faire un suivi précis.

L'élu est aidé dans cette fonction par l'adjointe à la Vie de la Cité qui anime les réunions ainsi que par l'ensemble des autres élus et de Mme le Maire.

Ces réunions de quartiers ont pour principaux objectifs d'apporter une plus grande participation du public et une plus grande transparence du processus d'élaboration des projets.

Au sein des services de la Ville, cette « Démocratie de proximité » est pilotée par un agent dédié, ainsi que par le Directeur de Cabinet de Mme le Maire.

## **Autres informations**

### **Infrastructures de transport**

En termes de transport, Saint-Orens de Gameville dispose de :

- Cinq lignes de bus et une ligne de transport à la demande, opérées par le réseau Tisseo - depuis peu, la ligne Lineo 7 qui dessert le centre commercial permet de rejoindre le centre de Toulouse en 20 minutes,
- La Navette'Orens pour les enfants le mercredi après-midi, en période scolaire,
- La Navette Seniors assurée tous les mardis et le premier jeudi du mois, les après-midis,
- Le transport scolaire pour les enfants inscrits à l'école primaire et dans le secondaire, géré par le Conseil Départemental,
- Le taxi Ease transport adapté pour les personnes à mobilité réduite.

### **Equipements municipaux**

#### ***La petite enfance, l'enfance et la jeunesse***

- Une Maison de la Petite Enfance qui comprend un multi-accueil, un accueil familial, un RAM (Relais Assistants Maternels) et un LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents)
- Une crèche associative Babilou et une micro-crèche bilingue Baby Coccinelle
- Trois groupes scolaires (maternels et élémentaires) : Catala, Corail et Henri Puis
- Deux collèges : René Cassin et Jacques Prévert
- Un lycée : Pierre Paul Riquet

#### ***La culture***

- L'espace culturel Altigone
- Une médiathèque (anciennement bibliothèque)
- Une école de musique municipale

#### ***L'action sociale et la santé***

- Un Centre Communal d'Action Sociale
- Le centre social « L'Espace pour Tous »
- Deux maisons de retraite : EHPAD Augustin Labouilhe et les Jardins de Rambam
- Un centre de rééducation cardiovasculaire et pulmonaire
- Deux établissements d'accueil pour personnes en situation de handicap (la Maison d'Accueil Spécialisée MAS "Les Champs Pinsons" et le FAM, foyer d'accueil médicalisé, pour les plus de 4 ans)
- Une Caisse d'Assurance Maladie

#### ***Le sport et les loisirs***

- Huit terrains de tennis
- Six terrains de foot et de rugby dont un synthétique
- Un gymnase communal
- Deux gymnases intercommunaux
- Deux dojos (karaté et judo)
- Deux boulodromes
- Une piscine intercommunale

- Une aire ludique et sportive qui comprend un skate-park et bientôt un city stade
- Une aire libre au Corail
- Un parcours Sportif le long de la Marcaisonne
- Quatre salles municipales (Espace Lauragais inaugurée en 2017, Espace Marcaisonne, Château de Catala, salle des Lauriers), dédiées aux animations, aux associations et aux temps périscolaires.
- Une maison des associations

## Vie économique autour de nos poly centralités

- Un marché de plein vent qui se déroule chaque samedi de 8h30 à 12h30 Rue du Centre
- Quatre centres commerciaux : Saint Benoit, Les Arcades, Centre-Ville et Orée du Bois
- Une galerie marchande de plus de 80 boutiques dans un centre commercial
- 1 ZAC d'activités artisanales d'une soixantaine d'entreprises
- Environ 50% des terres sont cultivées par une dizaine d'agriculteur
- 1 136 établissements actifs au 31 décembre 2015 dont (*Source INSEE*):
  - 66,5 % dans le commerce, les transports et les services divers
  - 21 % dans l'administration publique, l'enseignement, la santé, l'action sociale
  - 8,7 % dans la construction
  - 3,4 % dans l'industrie
  - 0,4 % dans l'agriculture
- 72 professionnels de la santé<sup>1</sup> dont :
  - 30 chirurgiens-dentistes
  - 23 médecins généralistes
  - 8 psychologues
  - 3 dermatologues
  - 2 pédiatres
  - 2 psychiatres
  - 1 cardiologue
  - 1 rhumatologue
  - 1 ORL
  - 1 ophtalmologue

## Associations

89 associations sont enregistrées sur la commune, à destination des 0-17 ans, sur les thèmes de :

- L'animation (12 associations)
- La culture (20 associations)
- L'enfance (3 associations)
- L'environnement (11 associations)
- La jeunesse (3 associations)
- La solidarité (11 associations)
- Associations de quartier (2)
- Le sport (29 associations)

---

<sup>1</sup> Source : base de données Les Pages Jaunes au 23 juillet 2018

## 2- Compétences de Saint Orens de Gameville sur la période 2018-2021

		0/3 ans	3/6 ans	6/11 ans	11/14 ans	14/17 ans
Périscolaire	uniquement les ALAE (déclarés à la DDCS)		X Amicale laïque	X Amicale Laïque	X CLAC René Cassin	
	uniquement les accueils périscolaires non déclarés (= pas les ALAE)					
	Ou tout type d'accueil et d'activité périscolaire					
Accueil de loisirs périscolaire du mercredi après-midi			X Amicale laïque Ou La Caprice	X La Caprice	X Mix'ados	X Mix'ados
Garderie du mercredi avant l'après-midi (à la sortie des classes)						
Accueils de loisirs extrascolaires (samedi et/ou vacances) et séjours de vacances				X Sport'orens	X Mix'ados ou La Caprice	X Mix'ados ou La Caprice
Restauration scolaire			X	X		
Bâtiments scolaires			X	X		
Accueils de la petite enfance (crèche, relais assistantes maternelles, etc.)		X				

### Quelques précisions :

La Maison de la Petite Enfance (MPE), située en plein centre-ville de Saint-Orens, regroupe les structures suivantes : Service d'Accueil Familial (SAF), le Service Multi Accueil Collectif, le Relais d'Assistante Maternelle (RAM) et le Lieu Accueil Enfant Parent (LAEP).

Deux nouvelles crèches associatives sont venues compléter l'offre municipale, en septembre 2015, la création de Baby coccinelle (4 places réservées pour la Ville) et Babilou en septembre 2017(5 places réservées puis 7 places depuis avril 2018).

La Restauration Scolaire est en régie depuis 1982. Les repas sont élaborés par la Cuisine Centrale Municipale situé sur le Quartier du Corail, des cuisines satellites prennent le relais sur les 2 autres groupes scolaires.

Concernant le périscolaire (ALAE et ALSH mercredi après-midi), la Ville avait confié la gestion du Périscolaire (pour les primaires) et de l'extrascolaire (pour les 11- 17 ans) à l'Amicale Laïque par une Convention pluriannuelle d'objectifs (2014-2017). Pour une organisation encore plus efficiente, la municipalité a fait le choix d'une Délégation de Service Public, spécifiquement dédiée aux activités périscolaires et extrascolaires. Depuis septembre 2017, l'Amicale Laïque, au terme d'une consultation pour une Délégation de service public a été choisie pour assurer l'animation sur le temps périscolaire pour le primaire et extrascolaire pour les 11- 17 ans (petites et grandes vacances)

Ces ALSH sont organisés uniquement le mercredi, par l'Amicale Laïque, pour les enfants de maternelles.

Concernant les élémentaires c'est le Centre de Loisir « La Caprice » qui prend le relais. C'est en bus (chauffeur Ville) que les enfants sont amenés au centre.

Le Centre de Loisirs « La Caprice » est géré par la Direction de l'Innovation et des Affaires Sociales du SICOVAL. Il est situé à Escalquens, à proximité immédiate de Saint-Orens de Gameville. Il accueille les enfants de 3 à 16 ans, les mercredis de 12h00 à 18h30 et les vacances scolaires de 07h30 à 18h30.

Le Centre de Loisirs Associé au Collège (CLAC) : Il s'agit d'un accueil municipal, mis en œuvre depuis janvier 2012 au collège René Cassin.

Il existe également l'ALSH Sport'Orens pour les enfants de 6 à 12 ans, pendant les petites et grandes vacances.

La structure Mix'ados

La Direction des Services Techniques a pour missions les réparations et rénovations des bâtiments scolaires du primaire ; pour certains travaux des entreprises sont mandatées.

### 3- Coordonnateur du PEDT

ELU REFERENT	
<b>Nom Prénom</b>	Madame Josiane LASSUS PIGAT
	en charge de la Petite Enfance- Enfance Scolaire
<b>Adresse postale</b>	46 avenue de Gameville 31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE
<b>Téléphone</b>	05.61.39.00.00/ 06.52.25.43.81
<b>Adresse électronique individuelle</b>	<a href="mailto:Josy.lassuspigat@mairie-saint-orens.fr">Josy.lassuspigat@mairie-saint-orens.fr</a>

Suite à la démission Madame Maria Laffont, Madame Josiane LASSUS PIGAT a été nommée adjointe en charge de la Petite Enfance, Enfance, Education et affaires scolaires au Conseil Municipal du 26 septembre 2018

Monsieur Francois Ubeda est délégué à la Jeunesse et à l'Inter générationnalité. Madame Sophie Clément est déléguée à la restauration, au CLSPD, à la Cohésion sociale, et au périscolaire depuis septembre 2017.

Monsieur Anicet Kounougous et Madame Sophie Clément sont les élus référents pour la Convention Territoriale Globale

TECHNICIEN COORDONNATEUR	
<b>Nom Prénom</b>	Monsieur Francois BARTHES (à partir du 05 Novembre 2018) Madame Virginie XAUSA jusqu'à cette date.
<b>Fonction exacte</b>	COORDONNATEUR PEDT-JEUNESSE
<b>Employeur</b>	MAIRIE DE SAINT ORENS DE GAMEVILLE
<b>Adresse postale</b>	46 avenue de Gameville 31650 SAINT ORENS DE GAMEVILLE
<b>Téléphone</b>	05.61.
<b>Adresse électronique individuelle</b>	<a href="mailto:Virginie.xausa@mairie-saint-orens.fr">Virginie.xausa@mairie-saint-orens.fr</a> ; <a href="mailto:Francois.barthes@mairie-saint-orens.fr">Francois.barthes@mairie-saint-orens.fr</a>

Cet agent est salarié de la fonction publique territoriale, en charge de la coordination du PEDT.

Le temps de préparation, d'animation et de suivi du Comité de pilotage est intégré dans la fiche de poste.

Le poste du salarié sera un temps plein et bénéficiera d'une aide au titre du CEJ.

## 4-Périmètre d'âge du PEDT

Notre PEdT 2018-2021 concerne les enfants et les jeunes de 0 à 17 ans uniquement.

Nous avons convenu au Comité de Pilotage du 03 octobre que la tranche d'âge 18-25 ans, intégrée dans le 1<sup>er</sup> PEDT, serait prise en charge dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.

## 5-Organisation du temps scolaire

Depuis la rentrée scolaire 2013-2014, les 3 groupes scolaires de la Ville de Saint Orens sont sur le rythme de 4 jours ½ avec l'ouverture le mercredi matin.

Une concertation a été mise en place dernier trimestre 2017, pour organiser la rentrée 2018-2019 : un format questionnaire a été remis à toutes les familles, une très bonne participation (95 % ont répondu).

Sur 776 réponses, 72.6% souhaitaient rester à 4 jours ½, 20.4 % à 4 jours et 7.1% sans avis.

Des échanges ont eu lieu avec les 6 directions d'écoles, les 2 associations de parents d'élèves ALISO et FCPE ; et une réunion a également été organisée avec tous les acteurs éducatifs concernés (les élus et techniciens de la Ville, les 6 Directeurs d'écoles, Inspecteur Académique, l'association Amicale Laïque, les 2 associations de parents d'élèves ALISO et FCPE).

Seules les écoles (maternelle du Corail et élémentaire Catala) voulaient revenir aux 4 jours. Leurs souhaits étaient de pouvoir retrouver leur temps de concertation du mercredi matin, les autres pensaient qu'il était plus pertinent de garder le mercredi matin pour avoir 5 matinées pour les apprentissages.

A l'issue de cette réunion, il a été décidé collectivement de rester sur le rythme de 4 jours ½ pour la rentrée 2018-2019.

Aucune dérogation n'a été demandée.

### Organisation horaire prévue à la rentrée de septembre 2018

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h30 à 08h50	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire	Périscolaire
8h18 à 8h55	Transport scolaire	Transport scolaire	Transport scolaire	Transport scolaire	Transport scolaire
8h50 à 12h00	Scolaire	Scolaire	Scolaire	Scolaire	Scolaire
12h00 à 13h50	Temps Périscolaire Méridien	Temps Périscolaire Méridien	Temps Périscolaire Méridien	Temps Périscolaire Méridien	Temps Périscolaire Méridien
13h50 à 16h30	Scolaire	Scolaire dont APC 15h30 16h30	Périscolaire Maternelle à St Orens	Scolaire	Scolaire
16h30 à 18h30	Périscolaire	Périscolaire	Elémentaire Centre de Loisirs La Caprice	Périscolaire	Périscolaire

Le transport scolaire est prévu uniquement sur les groupes scolaires de Catala (S4360) et d'Henri Puis (S4362) : le 1<sup>er</sup> arrêt sur ces 2 parcours est à 8h18 et l'arrivée à l'école est à 8h55.

Entre 7h30 et 8h50 est prévu du Périscolaire (ALAE dans les 3 groupes scolaires pour les maternelles et les élémentaires).

Le Temps Périscolaire Méridien de 12h à 13h50 comprend le temps d'animation (ALAE) et le temps de restauration.

Le créneau du temps APC, décidé pour 3 ans (2016/2017 - 2017/2018 - 2018/2019) varie en fonction des 3 groupes scolaires pour les maternelles, pour les élémentaires c'est le même créneau. Pour les enfants qui n'ont pas l'APC, le périscolaire prend le relais sur ces créneaux.

CRENEAU APC	Groupe Scolaire Henri Puis	Groupe Scolaire du Corail	Groupe Scolaire Catala
Maternelle	Mardi 16h00-16h30 et Jeudi 16h00-16h30	Mercredi 9h-10h	Lundi 15h30-16h30
Elémentaire	Mardi 15h30-16h30	Mardi 15h30-16h30	Mardi 15h30-16h30

Le choix d'organisation de la semaine scolaire est soumis à des contraintes telles que l'organisation des parents, les transports, la demande spécifique des enseignants, l'impact financier sur la collectivité

Les discussions sur l'organisation de la semaine scolaire ont actuellement abouti au choix concerté à la semaine de 4 jours 1/2.

## 6-Périmètre temporel du PEDT inchangé

*Temps extrascolaire = les jours où il n'y a pas école. Exemple : samedi et vacances.*

*S'il n'y a pas école le mercredi matin, alors le mercredi est du temps extrascolaire*

*Temps périscolaire = temps libre (hors temps de classe) les jours où il y a école. Exemple : s'il y a école le mercredi matin, alors le mercredi midi et le mercredi après-midi sont du temps périscolaire.*

*Le temps périscolaire inclut le temps du matin avant la classe, le temps de pause méridienne et le temps de fin d'après-midi (après la classe) ou de soirée.*

*La réforme des rythmes éducatifs, en maintenant le temps hebdomadaire de classe à 24h et en instaurant une demi-journée de classe supplémentaire dans la semaine, a réduit la durée du temps de classe quotidien de 45 mn (dans la majorité des cas) les lundi, mardi, jeudi et vendredi.*

*Pendant ces 3 heures (4x45mn), les collectivités ont été incitées à organiser des activités : les « nouvelles » activités périscolaires (NAP). Elles occupent seulement une partie du temps périscolaire, qui est beaucoup plus vaste.*

*L'objectif des PEdT est de développer la cohérence, la continuité et la complémentarité éducatives des différents temps de la journée, de la semaine et de l'année de l'enfant et/ou du jeune.*

### Le périmètre temporel du PEdT concerné en 2018 :

- le temps des NAP
- tout le temps périscolaire avant la classe
- tout le temps périscolaire de pause méridienne
- tout le temps périscolaire après la classe de l'après-midi
- le temps périscolaire du mercredi pause méridienne
- le temps périscolaire du mercredi après-midi
- l'articulation des NAP avec le reste du temps périscolaire
- l'articulation des NAP avec le temps scolaire
- l'articulation de tout le temps périscolaire et du temps scolaire
- l'articulation de tout le temps périscolaire, du temps scolaire, et du temps extrascolaire (vacances)**
- Autre périmètre temporel : .....

## II. ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Un Comité de Pilotage a eu lieu le 22 mars 2018 sur l'évaluation du Projet Educatif de Territoire et du Contrat Enfance Jeunesse, la trame d'évaluation vous a été transmise par mail le 04 mai 2018.

Un diagnostic partagé a également été mené entre mai et septembre 2018 par le bureau d'étude TMO Régions dans le but d'élaborer une Convention Territoriale Globale et de renouveler le PEDT, le CEJ.

Les informations nécessaires pour la nouvelle orientation du PEDT sont présentées dans ce chapitre II.

### 1- Situation démographique : Zoom sur les 4 dernières années

Nombre d'habitant à Saint Orens de Gameville			
2015	2016	2017	2018
11 444	11524	11 857	11 887

Source : Recensement INSEE

Les données de ces 4 dernières années indiquent une augmentation légère de la population de Saint-Orens. Le rythme des naissances et l'attractivité de la commune laissent entrevoir une poursuite de la croissance démographique ces prochaines années. Un phénomène semblable est constaté à l'échelle de Toulouse Métropole.

Cette analyse pourra se confirmer par le développement des logements et donc l'arrivée de nouvelles populations.

Evolution Naissances et Décès de 2014 à 2017				
	2014	2015	2016	2017
Nombre de Naissances	113	101	99	127
Nombre de Décès	125	97	126	130

Sources : Service Etat Civil

Le nombre de naissances est stable, autour de 100 par an ces dernières années. Il en va de même pour le nombre de décès. Le solde naturel est donc stable, proche de zéro.

### 2- Structure de la population

#### Une augmentation de 4.2% des moins de 18 ans entre 2010 et 2015

Cette augmentation est soutenue par différentes tranches d'âge :

- Les moins de 3 ans avec un taux de croissance de 26 %,
- Les 3-5 ans révolus avec un taux de 12 %,
- Les 12-18 ans avec un taux de 4,7 %.

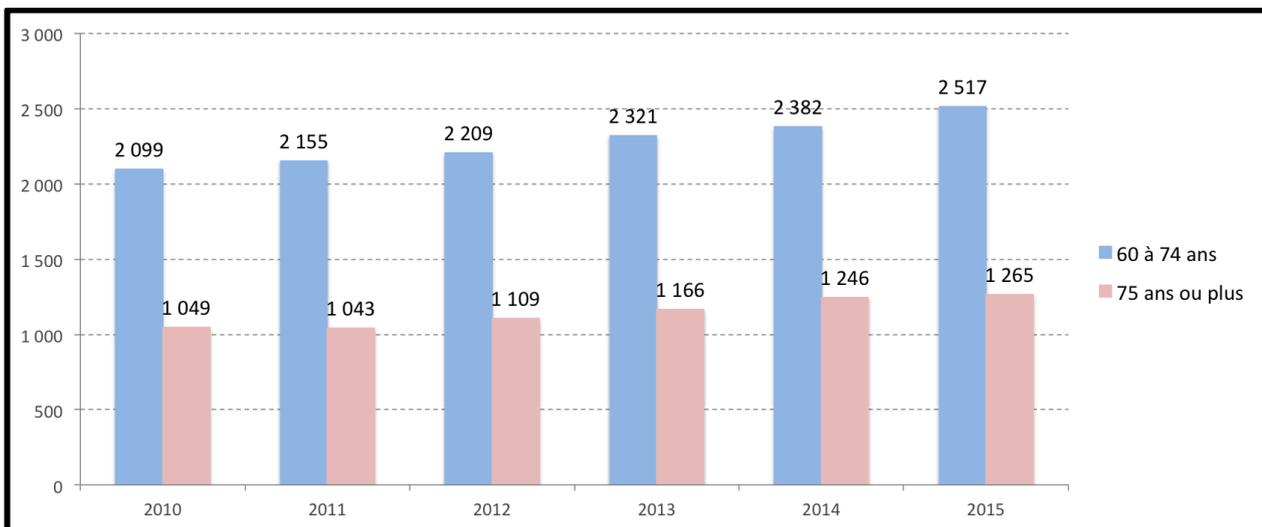
En revanche, les 6-11 ans diminuent de 4,2 % sur la période.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Taux de croissance 2010-2015
Moins de 3 ans	246	300	297	314	337	310	26,0%
3 à 5 ans	308	319	319	306	337	313	1,6%
6 à 11 ans	590	623	585	617	638	565	- 4,2%
12 à 17 ans	920	944	973	933	913	963	4,7%
<b>TOTAL</b>	2064	2186	2174	2170	2225	2151	4,2%

>> Projection : Considérant des taux de croissance au fil de l'eau, on obtient 374 enfants âgés de moins de trois ans d'ici 2020, 318 de 3 à 5 ans, 540 de 6 à 11 ans et 1 006 de 12 à 17 ans, soit 2 238 mineurs en totalité

	2016	2017	2018	2019	2020
Moins de 3 ans	323	336	348	361	374
3 à 5 ans	314	315	316	317	318
6 à 11 ans	560	555	550	545	540
12 à 17 ans	972	980	989	997	1006
<b>TOTAL</b>	2168	2186	2203	2221	2238

**Structure de la population : Une augmentation de 21 % des plus de 75 ans et de 20 % des 60-74 ans entre 2010 et 2015**



>> Projection : Cette tendance est progressive et devrait se poursuivre dans les années à venir. Avec le même taux de croissance, on obtient 2 935 personnes âgées de 60 à 75 ans et 1 481 personnes âgées de 75 ans ou plus d'ici 2020.

>> Comparaison avec Toulouse Métropole : sur la même période, les personnes âgées de 60 à 75 ans sont passées de 78 762 à 89 456, soit un taux de croissance de 14 %. Les personnes âgées de plus de 75 ans sont passées de 50 464 en 2010 à 53 861 en 2015, soit un taux de croissance de 7 %.

	2016	2017	2018	2019	2020	Taux de croissance Toulouse Métropole 2016-2020
60 à 75 ans	2601	2684	2768	2851	2935	14 %
75 ans ou plus	1308	1351	1395	1438	1481	7 %

### 3- Structure familiale

#### *Une augmentation du nombre de familles avec enfant(s) de 3,7 % entre 2010 et 2015*

Le nombre de familles avec enfant(s) (en couple ou monoparentales) augmente légèrement et en dents de scie sur la commune de Saint-Orens de Gameville. L'augmentation était forte jusqu'en 2014 - atteignant les 1 623 familles avec enfant - et a connu une baisse en 2015 avec 1 588 familles avec enfant(s), soit 35 familles avec enfant de moins.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Taux de croissance 2010-2015	Taux de croissance 2010-2015 Toulouse Métropole
<b>Nombre de familles avec enfant</b>	1532	1598	1568	1594	1623	1588	3,7%	7%

Néanmoins, cette baisse ne s'est pas ressentie au niveau des familles avec enfant couvertes par la CAF. Ces dernières sont en effet passées de 1 062 familles avec enfants en 2014 à 1 093 en 2015 et 1 088 en 2016. A noter que les familles nombreuses (3 enfants et plus) diminuent légèrement, que l'on considère les données de l'INSEE ou de la CAF.

>> **Projection : Avec l'arrivée de nouvelles familles et le taux de natalité enregistré, la commune devrait encore connaître une augmentation des familles avec enfant ces prochaines années, atteignant 1 644 familles avec enfant en 2020 (scénario au fil de l'eau).**

>> **Comparaison avec Toulouse Métropole : de 2010 à 2015, le nombre de familles avec enfant(s) est passé de 100 003 à 107 035 à Toulouse Métropole, soit un taux de croissance de 7 %.**

#### *Une augmentation des familles monoparentales de 23,2 % entre 2010 et 2015*

En 2010, les familles monoparentales représentent 25 % des familles avec enfant, soit 427 ménages. En 2015, 29 % soit 526 ménages.

A noter que les données de la CAF témoignent d'une même augmentation, sauf en 2016 où les familles monoparentales diminuent. Elles passent en effet de 342 ménages en 2015 à 323 en 2016.

>> **Projection : Un scénario au fil de l'eau conduit à 625 familles monoparentales d'ici 2020.**

>> **Comparaison avec Toulouse Métropole : le nombre de familles monoparentales est passé de 29 662 en 2010 à 33 020 en 2015, soit un taux de croissance de 11,3 %.**

## 4- Le logement

### Une augmentation de 9 % des logements locatifs sociaux entre 2010 et 2015

Ils représentent 559 logements sur 5 116 en 2015, soit 11 %. Chaque année, les demandes actives de logements sociaux augmentent. Il y a eu 265 demandes en 2015 et 314 en 2017 (source : service logement, Saint-Orens de Gameville).

Plus généralement, les locataires et les propriétaires augmentent d'année en année, ce qui témoigne d'une forte attractivité de la commune.

Nombre de logements de 2010 à 2015, par type de statut :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Taux de croissance
<b>Total</b>	4599	4697	4738	4861	5042	5116	11,2%
<b>Propriétaires</b>	3268	3309	3343	3409	3347	3537	8,2%
<b>Locataires hors HLM</b>	690	692	648	762	868	894	29,6%
<b>Locataires en HLM</b>	511	561	535	553	583	559	9,4%
<b>Logés gratuitement</b>	130	135	212	137	144	126	-3,1%

>> **Projection : L'augmentation des logements locatifs sociaux doit se poursuivre, la municipalité visant un parc de 25 % d'ici 2025. Avec le même taux de croissance, on atteint 607 logements locatifs sociaux en 2020 et 655 en 2025. Cela correspond à 35 % et 33 % du parc locatif.**

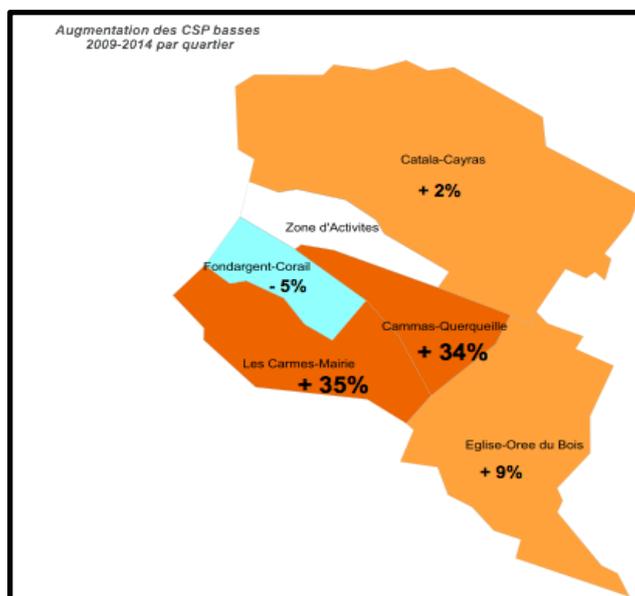
>> **Comparaison avec Toulouse Métropole : Les locataires en HLM sont passés de 44 544 en 2010 à 48 558 en 2015, soit un taux de croissance de 9 %.**

	2010	2015	Taux de croissance 2010-2015 Toulouse métropole
<b>Total</b>	343 038	373 283	<b>8,8%</b>
<b>Propriétaires</b>	145 961	157 133	<b>7,7%</b>
<b>Locataires hors HLM</b>	144 107	159 467	<b>10,7%</b>
<b>Locataires en HLM</b>	44 544	48 558	<b>9,0%</b>
<b>Logés gratuitement</b>	8 426	8 125	<b>-3,6%</b>

## 5- Activités

### Une augmentation des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) basses de 17 % entre 2010 et 2015

En 2015, les actifs avec une PCS basse (ouvriers, employés, agriculteurs) sont au nombre de 2 103, soit 39 % des actifs, contre 1 796 en 2010, soit 36 % des actifs. L'augmentation des PCS basses est plus marquée sur les secteurs Les Carmes-Mairie (+35%) et Cammas Querqueille (+34 %).



Les PCS sont définis par l'INSEE et reposent sur des informations relatives au statut et à l'activité exercée. Les données concernant les revenus des individus ne sont pas prises en compte. Néanmoins, il existe une relative homogénéité des salaires à l'intérieur de chaque PCS. En 2015 à Saint-Orens de Gameville, le salaire moyen d'un ouvrier est de 22 021 euros net par an contre 18 921 euros en Haute-Garonne. Pour les employés, il est de 20 565 euros net à Saint-Orens de Gameville contre 19 469 euros dans le département.

>> **Projection : L'augmentation du nombre de PCS basses devrait se poursuivre au vu de l'augmentation du nombre de logements HLM et de la précarisation de la population. On devrait atteindre les 2 410 actifs avec une PCS basse d'ici 2020.**

>> **Comparaison avec Toulouse Métropole : les PCS basses sont passées de 163 020 en 2010 à 163 554 en 2015, soit un taux de croissance quasiment nul (0,3 %).**

#### **Plus de ménages non-imposés, plus de pauvreté**

Le nombre de ménages fiscaux augmente chaque année (+ 7,8 % entre 2012 et 2015), alors que la part des ménages fiscaux non-imposés augmente (+ 8 points entre 2012 et 2015). En 2015, on compte 1 620 ménages non-imposés.<sup>2</sup>

<sup>2</sup> La méthodologie de calcul des ménages fiscaux a changé au sein de l'INSEE en 2011, ce pourquoi seules les données à partir de 2012 sont prises en compte.

	2012	2013	2014	2015	Taux de croissance
Nombre de ménages fiscaux	4768	4916	4995	5142	7,8%
Part des ménages fiscaux non-imposés	23	28	28	31	+ 8 points

Par ailleurs, la part des ménages en-dessous du seuil de pauvreté augmente d'année en année (+ 19,2 % entre 2012 et 2015). En 2015, cela concerne 370 ménages à Saint-Orens de Gameville. Pour l'Insee, une personne est pauvre si son niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de la population française. Ce taux varie chaque année.

	2012	2013	2014	2015	Taux de croissance
Taux de pauvreté	6,0	6,5	7,1	7,2	1,2 point

En revanche, la médiane du niveau de vie<sup>3</sup> des Saint-Orennais est relativement stable, ce qui signifie que les écarts se creusent entre des ménages plus aisés et des ménages moins aisés.

	2012	2013	2014	2015	Taux de croissance
Médiane du niveau de vie	24473	24722	24851	24497	0,1%

Cet écartèlement entre les hauts et les bas revenus est confirmé par l'indice de Gini<sup>4</sup> qui augmente légèrement entre 2009 et 2014 comme le montre l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) réalisée par le CCAS. Néanmoins, l'indice est bas à Saint-Orens de Gameville (0,29) comparativement à la Haute-Garonne (0,35).

Les données de la CAF vont dans le même sens. Comme à l'échelle départementale, le nombre de familles avec enfant dont les revenus sont compris entre 0 et 0.5 fois le SMIC a augmenté de 21 %, passant de 79 familles en 2013 à 96 en 2016. A l'opposé, le nombre de familles avec enfant dont les revenus sont supérieurs à 3 fois le SMIC est passé de 221 à 506, soit une augmentation de 129 % sur la même période.

**>> Projection : L'écartèlement des revenus est une tendance qui devrait s'accroître ces prochaines années, comme c'est le cas sur l'ensemble du territoire français. Avec les mêmes taux de croissance, on atteint un taux de pauvreté de 8,4 % d'ici 2020. La part des ménages fiscaux non-imposés passerait à 40 %.**

<sup>3</sup> La médiane du niveau de vie sépare la population en deux parts égales : 50 % de la population a des revenus équivalents ou supérieurs à la médiane et 50 % a des revenus inférieurs.

<sup>4</sup> L'indice de Gini est compris entre 0 et 1. Il est à 0 lorsque les habitants d'un territoire ont une égalité de salaires parfaite, et de 1 lorsque les différences de salaires sont exacerbées.

>> Comparaison avec Toulouse Métropole : le nombre de ménages fiscaux passe de 311 829 en 2012 à 323 923 en 2015, soit un taux de croissance de 3,9 %. La part des ménages fiscaux non-imposés augmente de 33 à 41 % sur la même période, soit une augmentation de 8 points.

Toujours sur la même période, le niveau de vie augmente de 2,4 %, passant de 21 406 à 21 911 euros par an.

Enfin, le taux de pauvreté connaît une croissance de 8,6 %, passant de 14 à 15 % entre 2012 et 2015.

#### *Une augmentation des taux d'activité et des taux d'emploi des femmes et des hommes*

Entre 2010 et 2015, le taux d'activité des femmes a augmenté de 4,3 % et celui des hommes de 6,8 %. Sur la même période, les taux d'emploi ont augmenté de 1,6 % pour les femmes et de 4,4 % pour les hommes.

	2010	2015	
Taux d'activité des femmes	69%	72%	4,3%
Taux d'activité des hommes	73%	78%	6,8%
Taux d'emploi des femmes	63%	64%	1,6%
Taux d'emploi des hommes	68%	71%	4,4%

>> Projection : Avec un taux de croissance identique, on obtient les taux d'activité et d'emploi suivants pour les hommes et les femmes d'ici 2020 :

Taux d'activité des femmes	75%
Taux d'activité des hommes	83%
Taux d'emploi des femmes	65%
Taux d'emploi des hommes	74%

>> Comparaison avec Toulouse Métropole : les taux d'activité des femmes et des hommes sont comparables avec ceux enregistrés à Saint-Orens de Gameville. En revanche, les taux d'emploi, légèrement plus bas, sont stables.

Taux d'activité des femmes	68%	71%	4,4%
Taux d'activité des hommes	75%	77%	2,7%
Taux d'emploi des femmes	59%	59%	0,3%
Taux d'emploi des hommes	66%	66%	-0,6%

## **6- Une croissance régulière du taux de chômage : + 2,1 points entre 2010 et 2015**

S'il concernait 5,3 % de la population active en 2010 (372 personnes), c'est le cas de 7,4 % de la population active en 2015, soit 526 personnes. Les données de Pôle Emploi présentées dans le rapport d'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) établi fin 2017 témoignent de cette hausse et montrent qu'elle concerne toutes les catégories de chômeurs : la catégorie A (chômage total) et les catégories B et C (chômage partiel). Une légère baisse est néanmoins enregistrée en 2017.

>> **Projection : L'augmentation du taux de chômage devrait se poursuivre au vu de la précarisation de la population saint-orenaise. On atteint les 783 personnes au chômage en 2020 avec le même taux de croissance. Aucune donnée ne permet d'affirmer que la baisse enregistrée en 2017 par Pôle Emploi va se poursuivre.**

>> **Comparaison avec Toulouse Métropole : le nombre de chômeurs est passé de 44 797 en 2010 (9 % de la population des personnes de plus de 15 ans) à 59 418 en 2015 (11,3 % de la population des personnes de plus de 15 ans). Cela correspond à une hausse de 2,3 points sur la même période.**

## **7- Synthèse des politiques publiques**

Les politiques publiques de la commune de Saint-Orens de Gameville se structurent en sept axes : 1- Famille et éducation ; 2- Culture, sports et vie de la cité ; 3- Développement durable ; 4- Aménagement du territoire ; 5- Tranquillité publique ; 6- Amélioration continue des relations du service public aux usagers ; 7- Culture gestionnaire.

### **1. Famille et éducation**

Il s'agit de l'axe prioritaire du mandat 2014-2020. Plusieurs objectifs sont poursuivis, dont la diversification et l'optimisation des taux d'occupation de l'offre d'accueil collectif de la petite enfance, la modernisation des bâtiments scolaires et la continuité et la cohérence éducative à tous les âges et entre toutes les parties prenantes (services de la ville, associations, partenaires institutionnels, etc.). Le lien intergénérationnel, l'accès aux droits et l'accès aux loisirs pour tous sont aussi des priorités.

### **2. Culture, sports et vie de la cité**

Ce deuxième axe vise à diversifier l'offre sportive et culturelle et à la rendre accessible à tous (petits et grands, personnes en situation de handicap, etc.) à travers la mise en place d'un festival, l'intégration de l'école de musique dans la vie locale, la transformation de la bibliothèque en médiathèque, la construction de la maison des arts martiaux, la rénovation des structures sportives vieillissantes, etc. Cet axe vise aussi à soutenir les associations par la mise en œuvre d'un "pass loisirs pour tous" et par la création d'actions conjointes.

### **3. Développement durable**

L'axe "développement durable" a pour priorité d'agir sur l'emploi afin d'attirer de nouvelles entreprises et d'augmenter le nombre d'emplois. A titre d'exemple, il s'agit de créer un club des entreprises de Saint-Orens de Gameville et des communes de l'Est toulousain et également de créer un guichet communal Emploi pour accompagner les demandeurs d'emploi et pour dialoguer avec les entreprises. La cohésion sociale est aussi un pilier fort de cet axe avec la volonté d'améliorer la vie quotidienne des personnes âgées et de favoriser la mixité sociale. La mise en place d'un observatoire de la précarité et des politiques de solidarité territoriale est envisagée. Un réseau gérontologique est mis en œuvre, ainsi qu'une stratégie de développement des logements sociaux afin d'atteindre l'objectif de 25 % d'ici 2025.

#### **4. Aménagement du territoire**

Cet axe vise à maîtriser le développement urbain et à faire de Saint-Orens de Gameville une commune attractive notamment par la création d'un cœur de ville convivial. Un réaménagement de l'espace public est en cours, avec par exemple des voiries adaptées aux personnes à mobilité réduite (mise en accessibilité). Une nouvelle salle polyvalente et l'aménagement du premier étage de l'Espace Marcaissonne à usage des associations sont engagés.

#### **5. Tranquillité publique**

La "tranquillité publique" consiste à faire de Saint-Orens de Gameville une ville agréable à vivre pour tous, soit à encourager le civisme et le mieux-vivre ensemble. L'enjeu est de positionner Saint-Orens de Gameville comme "une commune exemplaire en matière de la prévention et de la délinquance" à travers notamment le dispositif CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance).

#### **6. Amélioration continue des relations du service public aux usagers**

Ce sixième axe concerne la communication et les échanges entre les services de la commune et les habitants. Des guichets uniques sont créés à cet effet (Guichet famille, Guichet cohésion social, Guichet Emploi) et des moyens humains et technologiques sont mis en œuvre (référents de quartiers, UrbanPulse, etc.). Un réseau Très Haut Débit est en cours d'installation et les bâtiments communaux sont rendus accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

#### **7. Culture gestionnaire**

Ce dernier axe consiste à maîtriser les coûts de gestion de la commune tout en améliorant la qualité des services rendus aux citoyens. Des économies de fonctionnement sont recherchées (dématérialisation des marchés publics, nouvelles organisations).

C'est dans cette optique que Saint-Orens de Gameville a connu une réorganisation au début du mandat. Désormais, la commune dispose de quatre directions thématiques (1- éducation, 2- cohésion sociale, 3- culture, sport et vie de la cité, 4- urbanisme et aménagement du territoire) et de quatre directions supports (1- administratives et financières, 2- ressources humaines, 3- systèmes d'information et 4- services techniques).

### III – ELEMENTS DE DIAGNOSTIC PAR THEMATIQUE

#### 1-La Petite Enfance (0-3 ans)

L'évolution de la population et des demandes de modes de garde fait émerger trois enjeux majeurs :

Un enjeu d'adaptation de l'offre à l'évolution de la demande des modes de garde collectifs.

Un enjeu RH pour le Service d'Accueil Familial.

Un enjeu d'accueil et d'intégration des enfants en difficulté (handicap, parents malades, parents en recherche d'emploi).

#### Chiffres clés

La population totale (source : INSEE, recensement de la population et état civil) :

- **+ 26 %** : Augmentation du nombre d'enfants de moins de 3 ans entre 2010 et 2015. 310 enfants en 2015.
- **127** : Nombre de naissances en 2017, le maximum des 11 dernières années.

La population des allocataires (source : CAF) :

- **- 4 %** : Diminution des enfants de moins de 3 ans entre 2013 et 2016 (309 enfants en 2016).

L'accueil du jeune enfant :

- Une diminution de la capacité d'accueil du Service d'Accueil Familial entre 2013 et 2017 au fur et à mesure des départs en retraite compte tenu de la demande croissante des modes de gardes collectif : **de 65 770 à 51 895 heures réelles par an.**
- Le nombre de places Multi-Accueil, Service d'Accueil Familial, Babilou et Baby Coccinelle est de **99 en 2017** (environ 35 places créés en 2016 et 2017).
- Le nombre d'agrément des assistants maternels suivi par le RAM est de **135 en 2017** (source : RAM).
- Un **taux de couverture<sup>5</sup> estimé de 70 %** en 2017 considérant un taux de croissance des moins de 3 ans de 5,2 % chaque année en moyenne depuis 2010 et les places réservées dans les crèches associatives.
- Un **taux de couverture de 69,5 %** en 2015 largement supérieur à la moyenne nationale (56,6) et à la moyenne départementale (57,9) (source : CAF).

<sup>5</sup> Capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les modes d'accueil "formels" pour 100 enfants de moins de 3 ans.

## Acteurs principaux

<b>Guichet famille</b>	Ouverture en 2016 Un espace qui permet aux familles de déposer un dossier de pré-inscription
<b>Maison de la Petite Enfance (MPE)</b>	Un lieu qui regroupe le multi-accueil, le service d'accueil familial, le Relais Assistants Maternels et le LAEP
<b>Multi-accueil</b>	60 places 3 lieux de vie en fonction de l'âge, 20 enfants par lieu de vie Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30
<b>Service d'Accueil Familial</b>	28 places 9 assistants maternels à la rentrée 2018-2019 Ouvert du lundi au vendredi de 7h à 19h
<b>LAEP (Lieu d'Accueil Parents Enfants)</b>	Espace de jeu et de rencontres Parents et enfants de 0 à 6 ans Ouvert le lundi et jeudi de 9h à 11h30 (Espace Lauragais), et le samedi de 9h30 à 12h (MPE)
<b>RAM (Relais Assistant Maternel)</b>	Un espace d'accompagnement des parents dans la recherche d'un assistant maternel Un espace d'accompagnement des assistants maternels et d'animation de réseau
<b>Crèche associative Babilou</b>	Ouverture en août 2017 22 enfants 5 places réservées par la commune, 7 à partir d'avril 2018
<b>Crèche associative Baby Coccinelle</b>	Ouverture en octobre 2016 10 enfants 4 places réservées par la commune

## Constats, problématiques et enjeux

Considérant 336 enfants de moins de trois ans en 2017, on compterait 75 enfants sans mode de garde assuré par la commune ou par les assistants maternels, soit un peu moins d'un enfant sur cinq. Par déduction, ces enfants sont soit gardés par l'un de leurs parents (congé parental), soit gardé dans une crèche d'une commune limitrophe ou dans une crèche d'entreprise. En considérant l'ensemble des offres de garde disponibles sur la commune (multi-accueil, service d'accueil familial, crèches associatives et assistants maternels), on obtient un taux de couverture de **77,7 %**.

D'après les données de la CAF de 2016, 181 enfants de moins de trois ans ont deux parents actifs ou un unique parent actif chaque année, ce qui correspond à 58 % des enfants. Cela correspond à 42 % des enfants dont au moins un parent ne travaille pas. Considérer les parents en recherche d'emploi ou qui souhaiteraient reprendre le travail dans les critères d'admissions de la commune, car prolonger le congé parental n'est pas toujours un choix volontaire.

	Nombre de places	Taux de couverture
<b>Le nombre d'enfants de moins de trois ans est de<sup>6</sup> :</b>	336	-
<b>Le nombre de places Multi-Accueil + Service d'Accueil Familial + Places réservées dans les crèches associatives est de :</b>	99	29,5 %
<b>Le nombre de places chez les assistants maternels est de :</b>	135	40,2 %
<b>Le nombre de places restantes dans les crèches associatives est de :</b>	27	8 %
<b>Le total de places proposées est de :</b>	261	77,7 %
<b>Le nombre d'enfants sans place est de :</b>	75	22,3 %

Par ailleurs, 2,1 enfants sont inscrits par place dans le multi-accueil (126 enfants pour 60 places) et 1,4 enfant au service d'accueil familial (11,2 enfants pour 28 places), soit 1,8 enfant tout mode confondu. En 2017, 187 enfants ont été gardés en accueil collectif (multi-accueil, service d'accueil familial et Babilou). Considérant ces données, le nombre d'enfants sans place est proche de zéro.

C'est sans compter que le nombre d'agrément chez les assistants maternels a connu une baisse entre 2016 et 2017 (de 173 à 135 agréments) et a de nouveau augmenté en 2018, passant de 135 agréments à 151 (données de septembre 2018).

Actions menées :

- L'arrivée des deux crèches associatives sur la commune et la réservation de 11 places au sein de ces structures ont permis d'augmenter le taux de couverture.

Pistes d'action :

- Une enquête auprès des parents d'enfants de moins de trois ans afin de mieux comprendre leurs besoins. Lorsqu'il s'agit d'enfants gardés par un parent, s'agit-il d'un choix volontaire ou d'un choix par défaut ? Dans quelle situation se trouvent les parents ? Les familles rencontrent-elles des difficultés particulières lorsqu'elles font garder leur enfant dans une autre commune ? Pour quelles raisons ont-elles fait ce choix ? Etc.

### ***Une préférence des parents pour le mode de garde collectif***

Malgré le bon taux de couverture, les acteurs de la petite enfance font état d'un manque de places dans le multi-accueil. Ce manque s'explique par une préférence générale des familles pour le mode de garde collectif. En conséquence, 55 enfants dont les parents avaient demandé un mode de garde collectif n'ont pas bénéficié de place en 2017 (source : service Petite Enfance, Saint-Orens). La majorité des familles trouvent un mode de garde alternatif, mais certaines d'entre elles choisissent de garder les enfants à la maison. On ne connaît pas à ce jour le nombre de familles concernées.

<sup>6</sup> D'après une projection à partir des évolutions 2010-2015 observées par l'INSEE (voir partie "La population saint-orennaise).

La préférence pour le mode de garde collectif et municipal s'explique par deux facteurs principaux :

- Économiques, ce mode de garde coûtant moins cher.
- Informationnels, ce mode de garde étant mieux connu et valorisé dans l'opinion publique.

Néanmoins, la différence de tarif entre le multi-accueil municipal et l'assistant maternel n'est pas toujours si élevée et pourrait être supportée par certaines familles. Par ailleurs, on note une méconnaissance des parents concernant les avantages de l'assistant maternel (environnement familial, moins de bruit, sociabilisation en petit groupe, proximité avec la personne qui s'occupe de son enfant, flexibilité des horaires, etc.), alors que ce mode de garde conviendrait mieux à certains d'entre eux. A noter également que sur 142 familles qui déposent un dossier d'inscription pour le multi-accueil, 19 n'habitent pas à Saint-Orens de Gameville (13.4%).

Actions menées :

- La commune a augmenté les places réservées dans les crèches associatives. Elles sont désormais de 4 chez Baby Coccinelle et de 7 chez Babilou (5 auparavant).
- A la Maison de la Petite Enfance et particulièrement au RAM, on réalise un entretien approfondi avec les familles qui déposent un dossier d'inscription. Cet entretien permet de comprendre quels sont les besoins et les attentes des parents et de les informer sur les modes de garde les plus pertinents dans leur situation.

Piste d'action :

- Dédier le multi-accueil et le service d'accueil familial aux familles Saint-Orennaises.
- Augmenter le nombre de places dans les crèches associatives.
- Valoriser et communiquer sur le RAM pour drainer de plus en plus d'assistantes maternelles libérales vers le RAM
- Susciter la création de maisons d'assistantes maternelles.

### ***Une difficulté à accueillir les enfants âgés de plus de 2 ans dans les structures collectives***

La PAJE (Prestation d'Accueil du Jeune Enfant) est une allocation de la CAF destinée aux parents pour les aider à financer la garde de leur enfant. Or cette prestation s'arrête aux deux ans révolus des enfants lorsque ceux-ci sont gardés dans une micro-crèche. En conséquence, la micro-crèche Baby Coccinelle donne priorité aux enfants qui obtiennent leurs trois ans à partir du mois de juillet, soit quasiment au moment de quitter la crèche afin d'éviter des impayés et un coût financier trop important pour les parents. La PSU (Prestation de Service Unique), aide de la CAF au coût de fonctionnement des EAJE (Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant), n'est pas concernée dans la mesure où elle est versée après les trois ans de l'enfant.

Ce constat est d'autant plus problématique que :

- les demandes de garde des enfants de 2 ans augmentent en raison des fins de congés parentaux,
- le multi-accueil parvient difficilement à accueillir des enfants à partir des deux ans, les places étant déjà prises par les enfants qui sont là depuis 1 ou 2 ans. En effet, seuls des changements de situation familiale comme un déménagement permettent de libérer des places. En conséquence, certaines familles demandent une place dans le multi-accueil dès le plus jeune âge de leur enfant et se la voit refusée année après année.

Piste d'action :

- Des solutions à trouver pour les enfants de 2 à 3 ans que les parents souhaitent placer dans une crèche collective, publique ou associative. Il peut s'agir d'une augmentation de places dans le multi-accueil ou d'une compensation des subventions CAF une fois les trois ans de l'enfant atteint pour la micro-crèche Baby Coccinelle.

### ***Un personnel motivé***

L'amplitude horaire du multi-accueil et du Service d'Accueil Familial est large (respectivement 11 et 12h sur la journée). Les enfants présents tôt le matin et tard le soir sont de plus en plus nombreux.

Piste d'action :

- Une dynamique RH à relancer pour trouver des solutions pour couvrir cette plage horaire.
- Proposer une réponse adéquate aux familles qui souhaitent un mode de garde collectif mais qui ne peuvent bénéficier de place dans le multi-accueil.

### ***Une augmentation des situations difficiles***

Les familles en difficulté sont plus présentes à Saint-Orens de Gameville et les demandes d'accueil des enfants concernés sont plus régulières. Elles concernent surtout le multi-accueil car le personnel diplômé est plus apte à prendre en charge ces situations. Concrètement, il s'agit de demandes émises par la PMI ou un médecin traitant pour sortir l'enfant d'un climat familial dangereux ou pour permettre aux parents de se reposer en raison d'une maladie ou d'un handicap.

A savoir que la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) vise un objectif de 10 % d'enfants inscrits dont les parents ont une participation inférieure à un euro de l'heure. A Saint-Orens de Gameville en 2017, ils sont 26 %, soit 16 % de plus. Ils étaient 26,3 % en 2016 et 31 % en 2015.

Actions menées :

- Une ou deux places sont gardées vacantes par le multi-accueil pour pouvoir répondre aux situations urgentes.

Piste d'action :

- Former le personnel à l'intégration des enfants en difficulté (prises de médicaments, attention requise, réponses adaptées aux comportements inhabituels).

### ***Les parents salariés privilégiés dans les structures d'accueil collectif***

L'activité des parents et le quotient familial font partie des critères d'admission des enfants dans le multi-accueil et dans le Service d'Accueil Familial. Si le quotient familial permet de privilégier des familles qui ont besoin de bénéficier du mode de garde le moins onéreux, l'activité des parents donne des points à des familles qui peuvent se permettre de financer un autre mode de garde. Or réduire les points pour les parents actifs permettrait de privilégier des familles dont le ou les parents ont besoin de temps pour chercher un emploi.

A titre d'information, les critères d'admission sont actuellement les suivants :

- Date de préinscription
- Niveau d'activité : les deux parents qui travaillent (plus de points), un parent sur deux qui travaille (1 peu moins), un parent en situation de monoparentalité qui travaille (plus de points)
- Quotient familial : plus on a de revenus, moins on a de points (à partir de 1500/1600 euros par mois, on obtient zéro point).
- Habitation de la commune.
- Fratrie (plus de points si jumeaux, frère et sœur, etc.).

Piste d'action :

- Réduire l'impact du critère "activité des parents" et donner plus d'importance aux critères "quotient familial" et "monoparentalité".

### **Deux entrées pour les familles : le Guichet Famille et la Maison de la Petite Enfance**

Cette double entrée est à la fois un avantage et un inconvénient. D'un côté, elle permet aux familles de trouver des réponses à leurs questions où qu'elles aillent. De l'autre, elle crée de la redondance dans la mesure où les familles qui déposent une demande de place au guichet famille sont ensuite envoyées à la Maison de la petite enfance. Les dossiers de pré-inscription utilisés au guichet famille ne comprennent pas suffisamment d'information pour décider de la suite à donner. Aussi la Maison de la petite enfance rencontre la famille pour faire un entretien approfondi et pour compléter son dossier.

Piste d'action:

- Une uniformisation du dossier de pré-inscription et des informations demandées aux familles au moment de l'inscription.
- Regrouper au guichet famille l'ensemble des inscriptions y compris les inscriptions en crèches.

### **Les services de la commune portent des noms difficiles à appréhender**

Multi-Accueil (MA), Service d'Accueil Familial (SAF), Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP)... autant de noms difficiles à mémoriser. Les espaces d'accueil collectif situés aux alentours de Saint-Orens de Gameville portent des noms originaux (Bébébiz, L'envolée, Innomômes, Les petits drôles, etc.). C'est le cas dans de nombreuses communes françaises.

Piste d'action :

- La création de noms ludiques et enfantins pour les structures d'accueil des jeunes enfants, au même titre que les crèches associatives. Cela apporterait une cohérence d'ensemble et une image ludique aux structures

## **2-L'enfance (3-11 ans)**

La commune de Saint-Orens de Gameville dispose d'une offre périscolaire développée qui répond aux besoins de la population. En revanche, l'offre extrascolaire durant les périodes de vacances gagnerait à être renforcée, notamment pour les enfants en maternelle. Par ailleurs, il serait intéressant de mettre en place des actions à l'attention des enfants qui n'ont pas accès aujourd'hui aux activités de la commune, malgré une tarification basée sur le quotient familial du ménage. Le pass "association, sport et culture" envisagé par l'équipe municipale actuelle serait une réponse adéquate. Depuis octobre 2017, la commune dispose d'un conseil municipal des enfants, qui participe d'une approche démocratique des offres mises en œuvre.

### **Chiffres clés**

La population totale (source : INSEE, recensement de la population et état civil) :

- **+ 1,6 %** : Augmentation des enfants âgés de 3 à 5 ans révolus entre 2010 et 2015.
- **- 4 %** : Diminution des enfants âgés de 6 à 11 ans révolus entre 2010 et 2015.

La population des allocataires (source : CAF) :

- **+ 7 %** : Augmentation des enfants âgés de 3 à 5 ans entre 2013 et 2016 (304 enfants en 2016).
- **+ 16 %** : Augmentation des enfants âgés de 6 ans à 11 ans révolus entre 2013 et 2016.

Les structures de l'enfance (source : fiches structure évaluation) :

- Une augmentation de la capacité d'accueil de l'ALSH périscolaire élémentaire entre 2014 et 2017 : **de 246 468 à 345 624 heures réelles par an.**
- Une augmentation de la capacité d'accueil de l'ALSH périscolaire maternel entre 2014 et 2017 : **de 144 394 à 176 663 heures réelles par an.**
- Une augmentation de la capacité d'accueil de l'ALSH extrascolaire maternel entre 2014 et 2017 : **de 10 048 heures à 33 013 heures réelles par an.** Taux d'occupation de 38 % en 2017, la capacité théorique étant passée à 86 580 heures par an.

## Acteurs principaux

<b>ALSH périscolaire maternel</b>	Accueil de loisirs pour les 3-6 ans De 7h30 à 9h le matin - 130 places De 12h à 14h le midi - 90 places (avec déjeuner) De 16h30 à 18h30 le soir - 130 places 1 encadrant pour 10 enfants DSP (Délégation de Service Public) depuis 2017 Tarifs modulés en fonction du quotient familial
<b>ALSH périscolaire élémentaire</b>	Accueil de loisirs pour les 6-11 ans De 7h30 à 9h le matin - 250 places De 12h à 14h le midi - 170 places (avec déjeuner) De 16h30 à 18h30 le soir - 230 places (avec des loisirs animés par des associations du territoire) 1 encadrant pour 14 enfants DSP (Délégation de Service Public) depuis 2017 Tarifs modulés en fonction du quotient familial Portail famille à l'étude
<b>ALSH extrascolaire maternel</b>	Accueil de loisirs pour les 3-6 ans Le mercredi de 12h à 18h30 DSP (Délégation de Service Public) depuis 2017 Tarifs modulés en fonction du quotient familial
<b>ALSH Sport'Orens</b>	Centre de loisirs extrascolaire pour les 6-14 ans 65 places Ouverture de 8h à 18h pendant les vacances scolaires Tarifs modulés en fonction du quotient familial
<b>ALSH La Caprice</b>	Centre de loisirs extrascolaire pour les 3-12 ans situé à Escalquens 225 places dont 77 enfants de 3-6 ans Des locaux qui permettent d'accueillir 180 enfants maximum Le mercredi de 12h à 18h30 et pendant les vacances de 7h30 à 18h30 Tarifs modulés en fonction du quotient familial

## Constats, problématiques et enjeux

### ***Une offre périscolaire qui fonctionne bien***

Les ALSH maternels et élémentaires qui assurent l'offre périscolaire dans les trois groupes scolaires de la commune fonctionnent bien, d'autant que leur capacité d'accueil a largement augmenté ces dernières années comme en attestent les heures réelles effectuées. Une question se pose néanmoins concernant la taille des locaux à disposition à l'heure du déjeuner, notamment au sein de l'école Henri Puis où deux classes ont été ouvertes, soit une cinquantaine d'enfants de plus.

Actions menées :

- Mise en place d'une DSP (Délégation de Service Public) pour l'offre périscolaire depuis septembre 2017
- Augmentation de la capacité d'accueil des ALSH maternel et élémentaire
- Extension de l'école du Corail en cours (échéance : rentrée 2019)

### ***En-dehors du mercredi, une offre extrascolaire insuffisante sur l'ALSH de la Caprice***

L'offre extrascolaire est plus complexe sur le territoire. Elle est partagée entre l'Amicale laïque qui assure les mercredis après-midi, l'ALSH Sport'Orens et l'ALSH La Caprice situé à Escalquens. Plusieurs problématiques se posent, à commencer par le manque de places durant les vacances scolaires. En effet, l'ALSH La Caprice ne peut accueillir tout le monde, dans la mesure où le centre est intercommunal et accueille aussi des enfants d'autres communes limitrophes. Le problème se pose particulièrement pour les enfants âgés de 3 à 6 ans.

L'ALSH Sport'Orens situé à Saint-Orens de Gameville même ne dispose que de 65 places. Rappelons que les enfants Saint-Orennais âgés de 3 à 12 ans sont aux alentours de 900. Par ailleurs, certains acteurs pensent que l'ALSH Sport'Orens est mal identifié par les familles, son nom étant trompeur. En effet, l'ALSH ne vise pas que le développement d'activités sportives, mais aussi culturelles et artistiques. Or, sur le site Internet par exemple, seules les activités multisports sont mises en avant.

Piste d'action :

- Renforcement de l'ALSH Sport'Orens et diversification des activités.
- Mise en place d'un ALSH maternel, soit d'une compétence "animateurs sportifs et culturels" au sein de la commune pour proposer des activités et des séjours complémentaires auprès des enfants scolarisés en maternelle durant les vacances scolaires.

### ***Une disparité forte dans l'accès aux activités de loisirs***

A Saint-Orens de Gameville, on constate une forte disparité entre des enfants qui cumulent plusieurs activités sportives et culturelles - parfois une par jour - et des enfants qui n'en pratiquent aucune. Lors de la mise en place du conseil des enfants, la multi-activité a posé problème pour trouver un créneau commun où tous les enfants du conseil puissent se retrouver. Sur les 15 enfants qui participent au conseil, 12 avaient en effet des activités tous les soirs. Deux d'entre eux, en revanche, ne pratiquaient aucune activité.

Actions menées :

- L'ensemble des activités proposées affiche des tarifs en fonction du quotient familial de la famille.
- Catherine Roussette, travailleur social qui assure les permanences de la Caf le mardi matin à Saint-Orens de Gameville, organise des vacances pour des enfants qui ne sont jamais partis (opération « Premier départ des enfants »).

Piste d'action :

- La mise en place d'un pass "association, sport et culture", pour permettre aux enfants dont les familles n'ont pas les moyens de pratiquer au moins une activité. Au-delà de l'aspect financier, ce pass serait aussi un incitatif, une porte d'entrée vers des activités vers lesquelles ils ne vont pas de leur propre chef. Ce pass pourrait être mis en place en partenariat avec la CAF dans le cadre de l'offre de services Vacances.

### ***Un besoin de redynamiser les cellules de veille***

Sur le fond, les cellules de veille sont des instances appréciées car elles permettent aux acteurs de se rencontrer et d'échanger. Néanmoins, maintenir la participation active de tous et dans le temps requiert des objectifs clairs et consensuels et des compétences en animation de réseau. A noter que les rapports de force entre les parties prenantes rendent difficiles la prise de parole des acteurs en position de "faiblesse" ou de "dépendance". Dans l'idéal, les méthodes d'animation mises en œuvre doivent aussi en tenir compte.

Actions menées :

- Mise en place de cellules de veille maternelle et élémentaire
- Mise en place d'un conseil municipal des enfants en octobre 2017

Piste d'action :

- Redéfinition collective du contenu et du format des cellules de veille
- Formation des animateurs à l'animation de réseaux et à la gestion de conflits

### ***Des dispositifs d'aide aux devoirs à renforcer***

Comme indiqué dans le chapitre « jeunesse », le décrochage scolaire survient souvent à l'âge de la puberté (14 ans) et de plus en plus tôt. Prévenir ce décrochage suppose de déployer des dispositifs d'aide aux devoirs le plus tôt possible.

Actions menées :

- Ateliers Etudes pour les élèves les plus autonomes sur le temps périscolaire, trois fois par semaine, encadrés par les animateurs.
- Etudes Dirigées pour les élèves nécessitant un accompagnement plus approfondi, deux fois par semaine, encadrées par les enseignants volontaires.
- RASED (Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) mis en place par l'Education Nationale avec l'intervention de psychologues scolaires et de professeurs des écoles spécialisés

Pistes d'action :

- Mise en place de CLAS en élémentaire pour accompagner les enfants au plus tôt et assurer le passage du CM2 à la 6ème

### ***Le Guichet Famille reçoit de plus en plus de demandes***

S'il n'est pas forcément identifié par tous les habitants, le guichet famille reçoit de plus en plus d'appels et de visiteurs, notamment en raison de l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés et des familles monoparentales. Les parents ont besoin d'être rassurés et accompagnés. Après deux ans de fonctionnement, il rencontre deux difficultés majeures :

- Faire face aux plaintes des parents ("le bureau des pleurs").
- Connaître l'ensemble des dispositifs de la ville pour informer les parents.

Actions menées :

- Le guichet famille est un relais ; les agents renvoient les familles vers les structures concernées.
- Le guichet famille se tient informé des actions menées par les autres acteurs, dès lors que les structures leur envoient l'information.

Pistes d'action :

- Formation des agents à la gestion du stress, à la résolution de conflit et à la communication bienveillante.
- Elargissement du guichet famille d'un lieu d'inscription à un lieu d'information sur les structures et les activités proposées sur le territoire. Lieu central d'information, il serait couplé avec le guichet social.

## **3-La Jeunesse (12-18 ans)**

La ville de Saint-Orens de Gameville développe de nombreux projets pour aider les jeunes à intégrer le monde adulte et à développer des projets qui leur sont propres. La difficulté repose davantage sur la capacité de faire venir les jeunes en difficulté dans les instances mises en œuvre (Point Information Jeunesse, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité...).

Par ailleurs, les jeunes préfèrent souvent pratiquer des activités libres plutôt que de suivre des cours ou de rentrer dans des logiques de compétition. Un encouragement au développement de pratiques libres encadrées au sein des associations et des services de la ville serait une réponse appropriée. Enfin se pose la question des locaux mis à disposition des jeunes en termes de capacité d'une part et d'utilisation sur le long cours d'autre part, afin de favoriser une appropriation des lieux par les jeunes.

## Chiffres clés

La population totale (source : INSEE, recensement de la population et état civil) :

- **+ 4,7 %** : Augmentation des jeunes âgés de 12 à 17 ans révolus entre 2010 et 2015.

La population des allocataires (source : CAF) :

- **- 4,5 %** : Diminution des jeunes âgés de 12 à 17 ans révolus entre 2013 et 2016 (304 enfants en 2016).

Les structures de la jeunesse (source : fiches structure évaluation) :

- Une diminution des heures réelles effectuées à l'ALSH Cassin entre 2014 et 2017 : **de 3 651 à 2 970 heures réelles par an.**
- Une augmentation du nombre de jours de fonctionnement de l'ALSH René Cassin entre 2014 et 2017 : **de 40 à 89 heures réelles par an.**
- Une diminution des heures réelles effectuées à l'ALSH Mix'Ados entre 2014 et 2017 : **de 17 791 à 15 845 heures réelles par an.**

## Acteurs principaux

<b>CLAS Jacques Prévert</b>	Contrat local d'accompagnement à la scolarité 16 places Ouverture de 17h15 à 18h45 les lundis et jeudis De la 5e à la 3e Accueil des jeunes sur des périodes de 6 semaines afin d'assurer un turnover 4 périodes par an
<b>CLAS René Cassin</b>	Contrat local d'accompagnement à la scolarité 16 places Ouverture de 17h15 à 18h45 les lundis et jeudis De la 6e à la 3e Accueil des jeunes sur des périodes de 6 semaines afin d'assurer un turnover 4 périodes par an
<b>ALSH périscolaire René Cassin (ou CLAC)</b>	Accueil de loisirs pour les 11-15 ans De 12h à 14h - 42 places 2 temps d'animation : accueil libre & projets
<b>ALSH Mix'Ados</b>	Accueil de loisirs pour les 11-17 ans Du lundi au vendredi de 10h à 17h30 pendant les vacances scolaires Le mercredi et le samedi de 13h45 à 17h30 et un vendredi soir sur 2 de 19h à 22h pendant les périodes scolaires. Organisation d'ateliers, de projets, de sorties, de chantiers Jeunes, ville, vie vacances et de séjours
<b>PIJ</b>	Point d'information jeunesse Situé au Pôle municipal de Cohésion sociale, Permanence au lycée Pierre Paul Riquet Pour les 16-29 ans Accompagnement à la recherche d'emploi, accès à la santé, formation et études, bénévolat, actions citoyennes, séjours à l'étranger...

## Constats, problématiques et enjeux

### ***Une aide renforcée face au décrochage scolaire***

Les acteurs qui interviennent auprès des adolescents font état d'un fort besoin d'accompagnement des jeunes afin de répondre aux situations de décrochage scolaire notamment. Ce décrochage scolaire a lieu majoritairement vers 14 ans, âge de la puberté, et arrive de plus en plus tôt. Il est le plus souvent lié à des difficultés familiales comme par exemple une séparation des parents. Par ailleurs, lorsqu'un dispositif est mis en œuvre (comme les CLAS), il n'est pas toujours facile d'y faire venir les jeunes principalement concernés, c'est-à-dire ceux dans les situations les plus difficiles. En revanche, le dispositif de veille éducative permet aisément de les identifier, notamment au sein des collèges. Le lycée dispose en effet de son propre dispositif de veille et ne participe pas à la cellule de veille communale à ce jour.

Actions menées :

- Mise en place des CLAS au sein des deux collèges pour accompagner les jeunes en difficulté.
- Mise en place d'une cellule de veille éducative au niveau des collèges.

Pistes d'actions :

- Maintenir les dispositifs d'aides aux devoirs et d'accompagnement des collégiens pour lutter contre le décrochage scolaire à l'âge de la puberté.

### ***Un besoin d'accompagnement dans le passage de la jeunesse à la vie adulte***

Les jeunes ont besoin d'être accompagnés dans le passage à la vie adulte, à savoir le choix des études et des formations et l'aide à la recherche d'un emploi. Ils ont besoin d'intégrer les codes du "monde adulte" et de développer leur sens des responsabilités. Ils ont besoin de reconnaissance.

Actions menées :

- Mise en place du PIJ pour les 16-29 ans
- Développement de projets citoyens au sein de l'ALSH Mix'Ados
- Développement de projets à l'ALSH René Cassin
- Lancement du BAFA citoyen (formation au BAFA en échange d'heures de bénévolat au sein des services de la commune), projet géré par le PIJ (en cours)
- Lancement de services civiques à partir de l'automne 2018
- Création d'une cérémonie de remise des cartes d'électeurs aux nouveaux majeurs

Pistes d'actions :

- Création d'un outil de communication collectif à l'attention des jeunes qui rende compte de ce qu'ils peuvent faire au sein de la commune et à quel(s) moment(s) de l'année et de la semaine. Le canal numérique est à privilégier.
- Mise en place d'un conseil municipal des jeunes pour mieux cerner leurs attentes et coconstruire des réponses adaptées.

### ***Les pratiques libres sont plébiscitées par les jeunes***

Les associations font état d'un manque d'intérêt progressif des jeunes pour leurs activités (cours, compétitions). Ces derniers préfèrent en effet avoir accès aux équipements et y exercer des pratiques sportives et culturelles libres, en petits groupes. Le développement de temps libres permet d'augmenter la participation des jeunes aux associations, comme le montre l'association Sobad

Actions menées :

- L'ALSH René Cassin propose des accueils libres.
- L'association Sobad propose des pratiques libres sur terrain aux jeunes, tout en étant sous la surveillance d'un adulte.
- La création d'un city stade (en cours)

Piste d'action :

- Développer une réflexion collective avec les associations et les services de la ville pour permettre aux jeunes d'accéder aux équipements et d'y pratiquer des activités libres sous la surveillance d'un adulte.

### ***Une optimisation des locaux à l'attention des jeunes***

Les acteurs qui interviennent auprès des jeunes font état de certaines difficultés concernant les locaux destinés à les accueillir, à savoir :

- Une difficulté d'accès au gymnase à l'heure du déjeuner pour l'ALSH Cassin.
- Un espace d'accueil trop petit pour l'ALSH Cassin.
- Une difficulté à accueillir de jeunes collégiens avec des lycéens au sein de Mix'Ados ; les parents hésitent en effet à envoyer leur enfant de 12 ans avec des adolescents confirmés.
- Au sein de Mix'Ados, le local mis à disposition des jeunes durant l'été ne permet pas aux jeunes de s'approprier le lieu dans le temps ; or l'appropriation d'un lieu sur le long cours est un besoin fort chez les jeunes.

Piste d'action :

- Lancement d'une enquête auprès des jeunes pour mesurer leurs besoins et leurs envies.
- Réflexion collective sur la taille des dispositifs proposés (nombre de jeunes accueillis).

## 4- La Parentalité et l'Éducation

Sur le champ de l'éducation, deux enjeux majeurs ressortent, à savoir le renforcement de la cohérence éducative entre les acteurs de l'éducation et l'amélioration de la visibilité et de la lisibilité des offres. Sur le champ de la parentalité, les acteurs constatent un besoin de plus en plus prégnant d'accompagner les parents dans l'éducation de leurs enfants. Les problématiques évoquées sont particulièrement celles de la montée de charge des travaux scolaires d'année en année, du maintien d'une cohérence éducative entre les parents séparés, de l'éducation des enfants handicapés et de la gestion de l'usage des outils numériques par les enfants et les jeunes. Cependant, les parents sont difficiles à mobiliser, d'autant plus lorsqu'on les invite à des événements qui portent sur des sujets sérieux ou graves. Les événements festifs et conviviaux sont à privilégier, ce qui suppose une posture d'animateur attentif et à l'écoute.

### Chiffres clés

La population totale (source : INSEE, recensement de la population et état civil) :

- **29 %** : En 2015, la monoparentalité concerne 29 % des familles avec enfant, soit 526 ménages. Une augmentation de 4 points depuis 2010.
- **3,7 %** : Augmentation du nombre de familles avec enfant entre 2010 et 2015.

La population des allocataires (source : CAF) :

- **323** : Nombre de familles concernées par la monoparentalité en 2016 (342 en 2015).

Les structures de la parentalité et de l'éducation (source : fiches structure évaluation) :

- Une diminution du nombre de familles (**de 103 en 2014 à 88 en 2017**) et du nombre d'enfants accueillis au sein du LAEP (**de 147 en 2014 à 124 en 2017**).
- Une augmentation du nombre d'enfants par séance (**de 9,4 en 2014 à 12,45 en 2017**) et du nombre de parents par séance au sein du LAEP : **de 7,6 en 2014 à 9,6 en 2017**.
- Une augmentation du nombre d'élèves dans les écoles :
  - **De 338 à 380 élèves** en école maternelle de 2012-2013 à 2016-2017.
  - **De 592 à 684 élèves** en école élémentaire de 2012-2013 à 2016-2017.
- Une augmentation de la fréquentation du périscolaire à la pause méridienne (cantine) : **de 246468 heures réelles en 2014 à 345 624 heures réelles en 2017**.

## Acteurs principaux

<b>Direction de l'éducation</b>	104 agents répartis comme suit (année scolaire 2017-2018) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 42 agents en Petite Enfance (dont 5 CDD) <ul style="list-style-type: none"> <li>• 3 agents pour le Guichet famille</li> </ul> </li> <li>• 38 agents pour l'Enfance Scolaire et Jeunesse</li> <li>• 21 agents en restauration (dont 2 CDD) 42 % du budget de la ville</li> </ul>
<b>Guichet famille</b>	Mis en place début 2016 Reçoit les familles et fait le relais avec les structures du territoire Propose un Dossier Unique d'Inscription pour les familles Dématérialisation du paiement avec l'outil AGORA +
<b>LAEP (Lieu d'Accueil Parents Enfants)</b>	Espace de jeu et de rencontres Parents et enfants de 0 à 6 ans Ouvert le lundi et jeudi de 9h à 11h30, et le samedi de 9h30 à 12h
<b>CAF</b>	Permanence assurée le mardi matin
<b>3 groupes scolaires</b>	Catala, Corail et Henri Puis
<b>2 collèges</b>	Jacques Prévert et René Cassin
<b>1 lycée</b>	Pierre-Paul Riquet
<b>L'association l'Amicale laïque</b>	Association qui gère en DSP les CLAE (ALSH périscolaires) des 3 groupes scolaires, le CLSH le mercredi pour les maternelles, des séjours d'été pour les enfants des CLAE, ainsi que l'espace jeune Mix'Ados et les CLAS dans les collèges.
<b>Associations de parents d'élèves</b>	FCPE (Fédération des Conseils de Parents d'Élèves) et ALISO (Association des Listes Indépendantes de Parents d'Élèves)
<b>Autres</b>	Tous les acteurs présentés dans les parties petite enfance, enfance et jeunesse, non-cités dans ce tableau

## Constats, problématiques et enjeux

### ***Un besoin de cohérence éducative entre tous les acteurs de l'éducation***

La cohérence éducative est bien au programme des politiques publiques de ce mandat. Celle-ci a été amorcée durant l'établissement du PEDT 2014-2017, en cours de renouvellement. Néanmoins, les acteurs de l'éducation font part d'un besoin de plus de cohérence et de mutualisation. A titre d'exemple, l'inspection de l'éducation nationale souhaite que les projets des écoles et ceux de la commune (PEDT, CEJ...) soient réalisés en partenariat. Mais les calendriers ne sont pas au diapason : les projets d'écoles sont rendus fin mai 2018, alors que le CEJ et le PEDT le sont fin septembre 2018.

Actions menées :

- Etablissement du Projet Educatif de Territoire 2014-2017
- Etablissement du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) 2014-2018
- Mise en place des cellules de veille qui permettent aux acteurs d'échanger sur les situations difficiles rencontrées, de la petite enfance à la jeunesse
- Des plaquettes d'information sur les différents dispositifs
- Mise en place de la charte du jeune enfant à la Maison de la Petite Enfance

Pistes d'action :

- Mise en œuvre d'un comité consultatif pour aborder collectivement les différents sujets relatifs à l'éducation (transport, restauration, périscolaire, extrascolaire). Ce comité consultatif regrouperait les services de la commune, les acteurs en charge des CLAE, CLAS, ALSH, les partenaires institutionnels, les écoles et les associations du territoire qui proposent des activités aux enfants et aux jeunes. L'invitation de parents d'élèves, d'enfants et de jeunes, participerait de la démocratie participative de la commune.

Durant l'atelier de co-analyse du 15 juin, les participants ont co-défini un objectif stratégique sur la base de ce constat, à savoir **“Développer et améliorer le lien entre les différents acteurs dans l'accompagnement des enfants (parents, écoles, périscolaire, extrascolaire, associations, CMP...”**. L'objectif opérationnel **“Créer un référentiel des communs entre professionnels”** en découlait.

Durant l'atelier du 3 juillet, 32 participants ont déclaré cet objectif prioritaire.

Plusieurs acteurs y travaillent déjà : la commune, le LAEP, le RAM, le multi-accueil, le CLAS, le CLAE, l'école Corail et la Maison de la solidarité BALMA.

Plusieurs acteurs sont intéressés d'y travailler : le LAEP, la Maison de la petite enfance, le CLSPD, le CCAS, le service logement, l'Espace pour tous, la CAF, la direction éducation, l'école Corail, l'association FCPE, le PIJ, l'Amicale laïque, le Conseil Municipal des Enfants.

Les actions suivantes ont été coproduites pour l'atteinte de cet objectif :

- Réunion collective pour échanger entre les acteurs du territoire
- Identification de besoins partagés
- Création d'un groupe de travail avec une participation engagée
- Production du référentiel

### ***Un besoin de lisibilité des actions mises en œuvre par les acteurs de l'éducation***

Mis à part Mix'Ados qui dispose d'un nom propre, les activités périscolaires et extrascolaires sont des acronymes utilisés par les professionnels. Ils ne sont adaptés ni pour les parents ni pour les enfants et les jeunes concernés. Par ailleurs, il n'est pas évident pour les professionnels de connaître l'ensemble des structures et des actions menées. Cette difficulté est encore plus prégnante pour les familles, d'autant qu'elles font face à une boulimie informationnelle dont les écoles font part. La multiplication des affiches est en effet une problématique.

Actions menées :

- Mise en place du guichet famille (accueil physique et téléphonique des familles pour information, préinscription et inscription dans les structures de la commune).
- Mise en place du portail famille (dématérialisation de l'inscription et de la réservation des activités périscolaires et du transport, du paiement en ligne de certaines activités et de la gestion des données personnelles).

#### Pistes d'actions :

- Une réflexion sur les noms des activités proposées aux enfants et aux jeunes de la commune. Des noms originaux et adaptés aux enfants et aux jeunes devraient permettre de mieux les mémoriser et de les rendre attractifs. Dans le cadre de la candidature au label "Ville amie des enfants" de l'UNICEF, ces noms pourraient être choisis avec les enfants et les jeunes du territoire. Il pourrait s'agir d'un concours mis en œuvre par l'ensemble des acteurs de la sphère éducative.
- La mise en place de documents ciblés par âge (petite enfance, maternelle, élémentaire, secondaire, etc.) qui présentent les structures, les dispositifs et les actions auxquels les familles et leurs enfants ont droit et accès. Ces documents seraient remis aux familles lors de la rentrée scolaire.

#### ***Un besoin d'accompagnement des parents dans l'éducation de leurs enfants***

Les acteurs de terrain, de la petite enfance à la jeunesse, mais aussi la CAF qui assure une permanence le mardi matin, font part d'un besoin d'accompagnement croissant chez les parents dans l'éducation de leur enfant. Tous s'accordent à dire que le rôle des structures n'est pas de se substituer aux parents, mais bien de leur donner les clés et les moyens d'assumer leur rôle.

#### Actions menées :

- L'Espace pour Tous organise des ateliers de loisirs parents-enfants. Le centre social a aussi ouvert un poste "référent famille" en janvier 2017 pour mieux accompagner les familles en partenariat avec l'ensemble des acteurs.
- La Maison de la Petite Enfance met en place des projets communs festifs, des rencontres à thème 2-3 fois par an, etc... Les parents sont aussi invités à des festivités (festival du livre, goûters des écoles, pot de départ des grands, etc.).
- Le LAEP accueille les parents et les enfants de moins de 6 ans les lundis et jeudis de 9h à 11h30 et le samedi de 9h30 à 12h. Des jeux, des goûters et des pique-niques y sont organisés. Un partenariat avec la Maison de la Petite Enfance permet de toucher plus facilement les parents.
- Le CLAS Prévert développe un lien avec les familles des enfants accueillis. Deux entretiens par an sont organisés avec les familles, ainsi que des soirées parents pour favoriser des échanges entre eux. A la fin des périodes de 6 semaines, les jeunes invitent également leurs parents à venir prendre connaissance de leur activité.
- Le CLAS Cassin organise aussi des soirées d'échange entre les parents et une soirée de valorisation des projets menés par les jeunes à la fin de l'année scolaire.
- Au moins un atelier parents-enfants est organisé chaque année par l'ALSH périscolaire élémentaire et l'ALSH périscolaire maternel.
- L'ALSH maternel invite les parents à partager le goûter avec leurs enfants. Des animations sont aussi organisées avec les parents pour la nouvelle année civile et la fin de l'année scolaire.
- Mix'Ados permet aux parents d'aider les jeunes à organiser des événements. L'espace propose aussi des ateliers parents-jeunes comme des concours de cuisine.
- Des "Assises de l'Education et de Parentalité " sont organisées chaque année depuis 2014. Elles réunissent les parents et tous les acteurs de l'éducation.
- Les réunions avec les deux associations de parents d'élèves et Madame le Maire (2 ou 3 / an)
- La journée des associations et la fête du sport

Pistes d'action :

- Coordination de l'ensemble des événements (ateliers, soirées, assises de la parentalité) mis en place à l'attention des parents en faisant attention à ce que les parents ne soient pas tous sollicités sur les mêmes périodes ni aux mêmes horaires, à ce que les différentes cibles de parents soient touchés et à ce que les événements proposent des activités différenciées. Le centre social "Espace pour tous" est identifié pour assurer cette coordination. Un animateur du réseau parentalité est à identifier dans le prolongement du projet famille.

### ***Une difficulté à faire venir les parents dans les dispositifs***

Comme vu précédemment, de nombreux acteurs de l'éducation cherchent à créer du lien avec les parents des enfants et des jeunes accompagnés. Néanmoins, ils font part d'une difficulté à mobiliser les familles. Il apparaît que les parents sont plus facilement mobilisables pour des sujets festifs et conviviaux (du type fêtes d'écoles ou valorisation des productions des enfants), que pour des sujets sérieux voire graves (comme des assises ou des soirées d'échange).

Pistes d'action :

- Bilan collectif sur ce qui marche, ce qui fait venir les parents afin de mutualiser les bonnes pratiques et d'améliorer le taux de participation des parents.

Durant l'atelier de co-analyse du 15 juin, les participants ont co-défini un objectif stratégique sur la base de ce constat, à savoir "***Aider les familles à mieux gérer leur rôle de parents***". L'objectif opérationnel "**Encourager et améliorer la participation des familles aux structures, aux actions et aux événements**" en découle. Cet objectif opérationnel suppose de réfléchir aux motivations des parents, aux freins et aux leviers d'action.

Durant l'atelier du 03 juillet, 31 participants déclarent trouver l'objectif prioritaire.

Plusieurs acteurs y travaillent déjà : le LAEP, le RAM, la Maison de la petite enfance, le multi-accueil, le CCAS, le service logement, Sport-Orens, le CLAS, l'espace pour tous, le FCPE, l'Amicale laïque, le CLAS, la Maison de la solidarité de Balma.

Plusieurs acteurs sont intéressés d'y travailler : le CLSPD, la CAF, la direction de l'éducation, le CLAE, l'école Corail et le PIJ.

Les actions suivantes ont été coproduites pour l'atteinte de cet objectif :

- Création d'un COPIL pour suivre et coordonner les orientations et les actions autour de la parentalité.
- Adapter l'ensemble des événements qui rassemblent des parents en y accolant systématiquement l'objectif de pouvoir échanger avec eux et de se rapprocher de leurs problématiques pour pouvoir mieux y répondre.

## 5- L'animation et la vie associative, sportive et culturelle

En termes d'animation et de vie associative, sportive et culturelle, Saint-Orens de Gameville fait face à cinq enjeux majeurs :

- Accueillir tous les nouveaux arrivants pour une meilleure intégration,
- Permettre un accès au sport, à la culture et aux activités artistiques pour tous,
- Développer le sentiment d'identité et d'appartenance à la commune (plus qu'à l'échelle du quartier),
- Créer de la mixité sociale et favoriser la compréhension et le respect des uns et des autres,
- Encourager les pratiques bonnes pour la santé et pour l'environnement.

### Chiffres clés

**89 associations** sont enregistrées sur la commune sur les thèmes de :

- L'animation (12 associations)
- La culture (20 associations)
- L'enfance (3 associations)
- L'environnement (11 associations)
- La jeunesse (3 associations)
- La solidarité (11 associations)
- Le sport (29 associations)

**Plus de 400 élèves** accueillis à l'école de musique.

**2 848 inscrits à la médiathèque** en 2017 dont 981 enfants. 2 418 inscrits résident dans la commune ou dans les communes adhérentes au réseau.

## Acteurs principaux

<b>Le service SAVA (Sport Animation Vie Associative)</b>	Centre Technique Municipal Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 Le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30 Gère la Maison des Associations
<b>La Maison des associations</b>	Lieu d'échange et d'accompagnement des associations du territoire Crée en 2015
<b>CLSH Sport'Orens</b>	Centre de loisirs extrascolaire pour les 6-14 ans 65 places Ouverture de 8h à 18h pendant les vacances scolaires Tarifs modulés en fonction du quotient familial
<b>L'espace culturel Altigone</b>	Salle de spectacle de 600 places
<b>L'école de musique</b>	20 professeurs diplômés d'état
<b>La médiathèque</b>	Lieu de loisirs et d'études Organisation de débats, de découverte, de lectures de contes et d'histoires 30 000 documents
<b>Le centre social "Espace pour tous"</b>	Lieu d'échange et de loisirs ouvert à tous Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30 Le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 Organisation d'ateliers et de sorties Partenariat de la CAF
<b>Les 89 associations du territoire</b>	Voir l'annuaire des associations sur le site de la ville

## Constats, problématiques et enjeux

### *De nouveaux arrivants avec des codes et des cultures différenciés*

Avec les logements sociaux, de nouveaux habitants, couples et familles avec enfants s'installent sur la commune avec des capitaux sociaux, culturels et économiques<sup>7</sup> moins élevés que ceux de la majorité des habitants installés de longue date. Pour que la commune bénéficie d'un bien-vivre ensemble, il importe de développer un langage commun. Cela passe en premier lieu par un accueil et une intégration des nouveaux habitants. A savoir qu'il existe déjà des relations et une entraide informelle entre les personnes à l'échelle des quartiers, qui gagneraient à être renforcées.

Actions menées :

- La municipalité propose deux soirées d'accueil des nouveaux arrivants chaque année
- La municipalité a mis en place 11 "élus de quartier", des référents en charge de dialoguer avec les habitants, d'écouter leurs attentes, de mettre en œuvre des projets et d'encourager la participation des habitants à la vie de la commune. Un agent est également responsable de la vie des quartiers et rattaché au cabinet du Maire.
- Le livret d'accueil petite enfance / enfance

<sup>7</sup> Concepts sociologiques créés par Pierre Bourdieu qui rendent compte du niveau de revenus économiques (capital économique), du nombre de relations sociales et de la capacité à faire du réseau (capital social) et de l'accès au monde culturel et la culture générale (capital culturel).

- La réunion de prérentrée des parents dans les écoles organisée par les directeurs d'écoles
- L'identification des animateurs avec les badges au sein des ALAE
- La journée des associations et la fête du sport (2<sup>ème</sup> week-end de septembre)
- La fête des voisins
- Les activités proposées à l'espace pour tous
- Des tarifications adaptées sur les structures Sport-Orens et l'Espace pour tous
- L'accueil des nouveaux arrivants au guichet famille
- Les rencontres intergénérationnelles (repas avec les enfants dans les cantines scolaires, soirées jeux organisées par l'espace pour tous...)
- La manifestation handisport
- Les portes ouvertes sur les CLAE

Piste d'action :

- Mise en place de familles marraines pour les familles qui arrivent sur le territoire. La famille marraine habite le même quartier et a une situation familiale similaire. Elle répond aux questions du nouvel arrivant et lui présente les acteurs du terrain qu'elle connaît.

Durant l'atelier de co-analyse du 15 juin, les participants ont co-défini un objectif stratégique sur la base de ce constat, à savoir ***"Favoriser la proximité des projets des structures à destination des habitants"***. L'objectif opérationnel ***"Permettre aux nouveaux habitants de s'intégrer dans l'environnement scolaire, sportif et culturel"*** en découlait.

Durant l'atelier de coproduction du 3 juillet, 28 participants déclarent cet objectif prioritaire. Plusieurs acteurs y travaillent déjà : le LAEP, la Maison de la petite enfance, Sport-Orens, le CLAS, l'espace pour tous, la direction à l'éducation, le CLAE, le FCPE (Association des Parents d'Elèves Adhérents), l'Amicale laïque, le Conseil municipal des enfants.

Plusieurs acteurs sont intéressés d'y travailler : le CCAS, la direction éducation, l'école Corail, la Maison de la solidarité de Balma.

Les actions suivantes ont été coproduites pour l'atteinte de cet objectif :

- Création d'un réseau entre les différentes structures pour améliorer l'interconnaissance des projets et des structures
- Formation des professionnels à l'accueil des nouveaux habitants
- Mise en place d'une charte autour de l'accueil des nouveaux habitants
- Réflexion sur la mise en place d'un point info famille (pas uniquement inscription)

### ***Un accès inégal aux activités de loisirs, sportives et culturelles***

S'il est difficile de mesurer combien d'habitants sont concernés, un constat est fait sur le fait que certains habitants n'ont pas accès aux activités de loisirs, sportives et culturelles.

Plusieurs explications sont données :

- Un manque de connaissance des activités qui sont proposées.
- Un capital social et culturel bas (et donc aucune habitude d'aller vers ce type d'activités).
- Des ressources économiques insuffisantes.

Actions menées :

- Tarification des activités proposées par la commune aux enfants selon le quotient familial.

Piste d'action :

- Mise en place d'un pass "Sport et culture" qui donne accès aux activités associatives, sportives, culturelles et artistiques, de la commune. Ce pass fonctionnerait avec un crédit que les familles pourraient utiliser pour suivre une ou plusieurs activités. Outre l'aspect financier, il est une opportunité pour les associations de faire connaître leurs activités et pour les familles de les découvrir et d'y accéder.
- Augmenter la publication du Guide des Associations (disponibilité tout le long de l'année pour les nouveaux arrivants)

### ***Une identité territoriale par quartier plus que communale***

Le fort étalement de la commune et la présence de trois groupes scolaires font que les habitants sont plus attachés à leur quartier qu'à la commune en général. L'absence d'un cœur de village et d'un lieu phare capable d'accueillir tous les habitants ne jouent pas en la faveur d'une identité communale.

Actions menées :

- Le projet Cœur de Ville en cours de construction
- Création d'une nouvelle salle polyvalente, l'Espace du Lauraguais inaugurée en septembre 2017.
- Un festival des arts numériques (FAN) depuis juillet 2017
- Un concours photo à Saint-Orens de Gameville sur des thématiques variées ("Je vis ma ville" et "Saint-Orens, mon cadre de vie" en 2017)

Piste d'action :

- Mise en œuvre chaque année de projets communaux et collectifs à l'attention des habitants pour créer une identité communale, comme par exemple une ligne verte à suivre au sol qui relie les différents lieux clés, des panneaux piétons qui indiquent la direction des services et des associations et le temps de parcours à pied, des concours de dessin pour représenter la ville, la mise en place d'un parcours relais patrimoine, etc.

### ***Des populations mixtes qui ne se connaissent et ne se comprennent pas***

Il s'agit ici de souligner des incompréhensions entre des profils d'habitants aux modes de vie différenciés, comme par exemple les jeunes qui se rassemblent dans l'espace public qui peuvent gêner les riverains. Il est question de l'architecture temporelle et spatiale de la ville et du partage des espaces. Les multiples activités menées par les habitants sont parfois source de petites tensions et peuvent aller jusqu'à des conflits de voisinage.

Actions menées :

- CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) pour la tranquillité publique
- Installation de caméras pour diminuer le sentiment d'insécurité

Piste d'action :

- Création et renforcement du dialogue entre les habitants, travail en cours au sein du Centre social L'Espace pour tous

### **Un besoin d'accompagner les habitants vers des pratiques durables**

L'animation de la vie sociale passe aussi par l'accompagnement des habitants vers des pratiques durables, bonnes pour la planète et pour leur corps. Il ne s'agit pas d'imposer de nouvelles pratiques mais de les encourager et de les accompagner. Les expérimentations auprès d'habitants volontaires sont particulièrement propices.

Actions :

- Développement d'un Agenda 21 avec un mode participatif
- Aménagement des voiries pour réduire l'utilisation de la voiture

Piste d'action :

- Mise en place d'un comité "développement durable" composé d'agents, d'habitants et d'associations en charge de la mise en œuvre de projets autour de l'alimentation, du transport ou encore des déchets (à mutualiser avec l'Agenda 21).
- Mise en place d'expérimentations auprès de ménages volontaires afin de tester des modes de vie qui génèrent zéro déchet ou de vivre sans utiliser sa voiture.

## **IV – ELEMENTS DE DIAGNOSTIC SELON LA TRAME PROPOSEE**

### **1- Enfants recensés sur le territoire / enfants scolarisés :**

		0-3 ans	3-6 ans	6-11 ans	11-15 ans	15-18 ans
2018 (Année scolaire 2017-2018)	Nbre d'enfants recensés sur le territoire	En 2017 / 336	En 2017 / 315	En 2017 / 555	En 2017 / 980	
	Nbre d'enfants « scolarisés » sur le territoire	163	380	672 +12 ULIS	567 R Cassin 731 J Prévert	Lycée P-P-Riquet <b>1449</b> de 2sd à Terminale <b>+ 116</b> Post Bac

A la rentrée scolaire 2018-2019, une évolution significative du nombre d'enfants de 6 à 11 ans, plus d'une quarantaine d'enfant scolarisés en élémentaires par rapport à l'année dernière.

D'autres logements sont prévus sur les 2 ans à venir et notamment sur le quartier des Bruyers en fin d'année 2018 . Par contre, il est difficile d'estimer le nombre et l'âge des enfants qui composeront les familles.

## 2- Etablissements d'enseignement scolaire du territoire (publics et privés sous contrat) :

En 2018/2019	Ecole maternelle 3-6 ans	Ecole élémentaire 6-11 ans	Ecole primaire (maternelle + élémentaire) 3-11ans	collèges	lycée
Nombre d'établissements scolaires	3	3	6	2	1
Nombre de classes	14	29	43	21 R Cassin 26 J Prévert	43
Nombre d'élèves à sept 2018	385	718 +8 ULIS	1111	564 R Cassin 727 J Prévert	1397+ 118 Post Bac
Nombre de classes ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire)	0	+1 ULIS	+1 ULIS	0	0

A la rentrée scolaire 2018-2019, au vu de l'augmentation des effectifs en élémentaire, 3 classes ont été ouvertes, une dans chaque groupe scolaire.

A noter, au vu de la proximité avec la Ville de Toulouse, Saint Orens accueillent par dérogation 119 « Toulousains » principalement dans les groupes scolaires de Catala (82 enfants) et du Corail (29 enfants).

Cependant la Ville de Toulouse construit un groupe scolaire dans le quartier Malepère qui devrait voir le jour pour la rentrée 2019. La ville de Toulouse va donc donner la possibilité aux parents de réintégrer les enfants de Toulouse dans cette école ou de terminer leur cycle scolaire (Maternelle ou Elémentaire) à St Orens, comme stipulé dans la Convention avec Toulouse.

A prendre également en compte, la livraison de logements au quartier des Bruyers pour la fin d'année 2018 et sur les 2 ans à venir dans d'autres quartiers, estimation difficile sur le nombre et l'âge des enfants qui composeront les familles.

Au vu de ces éléments la Ville de Saint Orens prévoit l'étude pour un 4<sup>ème</sup> groupe scolaire pour le primaire avant avril 2019. La carte scolaire devrait être revue à ce moment-là.

Pour le secondaire : un nouveau collège basé à Escalquens ouvrira ses portes en septembre 2019. Durant l'année scolaire 2017-2018, de nombreux échanges ont eu lieu avec l'ensemble des acteurs concernés pour l'étude d'une nouvelle sectorisation notamment pour le territoire St Orennais.

## 3- Accessibilité

### Accueil des enfants en situation de handicap

Un partenariat a été mis en place entre IME de Montaudran et l'école élémentaire du Corail pour l'inclusion d'enfants à Besoins Educatifs Particuliers (BEP).

La Maison Petite Enfance et l'Association Amicale Laïque mettent en place une formation de sensibilisation à leur personnel pour favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap.

Aucune formation n'est aujourd'hui prévue pour les acteurs éducatifs pour favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap

Les locaux étant partagés entre le scolaire et le périscolaire, et les effectifs de plus en plus nombreux, les animateurs rencontrent des difficultés sur les temps périscolaires pour accueillir les enfants en situation de

handicap, il n'y a pas d'Auxiliaire de Vie Loisirs (AVL) pour accompagner ces enfants. Par contre des Auxiliaires Vie Scolaires (AVS) sont présentes sur le temps scolaire dans les 3 écoles. De plus la classe ULIS est dans une école où les effectifs sont chargés, la moins spacieuse, ce n'est pas compatible avec le besoin d'espace, de calme que peuvent demander ces enfants. L'accueil des enfants en situation de handicap n'est pas satisfaisant. Sur la structure Mix'ados, le lieu n'est pas adapté, pas très spacieux.

### **Accessibilité géographique**

***Quelle analyse faites-vous de l'accessibilité géographique des activités proposées aux enfants et aux jeunes dans les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires sur votre territoire ?***

La commune de St Orens est étendue. Cependant le transport est prévu le mercredi (l'aller uniquement) pour les enfants qui se rendent à la Caprice (ALSH Intercommunal) situé sur la commune d'Escalquens. D'autres Navettes sont également mis en place :

- Navette Orens : Tous les mercredis (période scolaire) pour les 10-17 ans elle dessert les différents lieux de sport et de loisirs de la Ville (Clubs sportifs, Médiathèque, Ecole Municipale de Musique)
- Navette Mix'ados : Pour les jeunes inscrits sur la structure Mix'ados (11-17 ans), un mini bus est mis à disposition pour les jeunes qui souhaitent se rendre sur la structure.

### **Accessibilité financière**

***Quelle analyse faites-vous de l'accessibilité financière des activités proposées aux enfants et aux jeunes dans les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires sur votre territoire ?***

Avant 2015, la tarification selon le Quotient Familial était déjà mise en place et existe toujours. Depuis 2011, nous avons signé une Convention avec la CAF pour les vacances (Convention Vacances Loisirs), pour permettre aux familles de bénéficier des aides allant de 3 € à 5 €/jour supplémentaire. Cette convention Vacances loisirs est toujours d'actualité pour l'accueil de Loisir Sport'Orens et le Centre de Loisirs La Caprice. En 2017, l'Amicale Laïque a également signé cette Convention Vacances Loisirs avec la CAF pour la structure Mix'ados. Les bourses JPA sont également proposées par l'Amicale Laïque aux familles pour les séjours. Les familles ont aussi la possibilité de se tourner vers le CCAS pour des aides financières.

## **4- Transformation prévue des modes d'accueil entre 2018 et 2021**

Les accueils du périscolaire matin, midi et soir existent depuis 1986 pour les élémentaires et depuis 2006 pour les maternelles. Le mercredi après-midi sont également accueillis les maternelles.

Ces structures sont gérées par l'association Amicale Laïque.

Mis en œuvre depuis janvier 2012, le CLAC sur le Collège René Cassin, est toujours organisé pour cette rentrée 2018-2019.

Aucune transformation notable n'est prévu dans l'organisation de l'accueil des enfants/jeunes dans le temps périscolaire sur ces 4 prochaines années.

La même qualité de service est maintenue sur les accueils de Loisirs

## **5- Articulation «nouvelles» activités périscolaires – ALAE**

Pendant les 3 heures hebdomadaires « libérées » par la réforme, la municipalité de St Orens a souhaité que les associations sportives et culturelles, ainsi que l'Ecole Municipale de Musique et la Médiathèque de St Orens, intègrent le périscolaire (midi et ou soir) pour permettre aux enfants de la maternelle à l'élémentaire de découvrir et de s'initier à de nouvelles activités. Depuis la rentrée 2014-2015, une dizaine d'association interviennent par roulement. Certaines associations sont présentes depuis le début, d'autres intègrent le projet.

Avant la réforme, il existait déjà un ALAE organisé et animé par l'association Amicale Laïque sur les 3 groupes scolaires. Les NAP ont été intégrées dans la programmation de l'ALAE et dans son projet pédagogique, et placées sous la responsabilité du directeur de l'ALAE. Ces nouvelles activités ont alors permis d'enrichir

l'offre d'activités préexistantes dans l'ALAE, sans faire l'objet d'une communication spécifique en tant que « NAP ».

Concernant le périscolaire (ALAE et ALSH mercredi après-midi), la Ville avait confié la gestion du Périscolaire (pour les primaires) et de l'extrascolaire (pour les 11- 17 ans) à l'Amicale Laïque par une Convention pluriannuelle d'objectifs (2014-2017). Pour une organisation encore plus efficace, la municipalité a fait le choix d'une Délégation de Service Public, spécifiquement dédiée aux activités périscolaires et extrascolaires. Depuis septembre 2017, l'Amicale Laïque, au terme d'un marché public a été choisie pour assurer l'animation sur le temps périscolaire pour le primaire et extrascolaire pour les 11- 17 ans (petites et grandes vacances). Le PEDT influe sur le projet pédagogique de l'ALAE.

## **6- Lien avec les projets d'école :**

**Les 6 projets d'écoles ont été renouvelés fin d'année scolaire 2017-2018.**

Tous les directeurs d'écoles en ont parlé au Conseil d'école du 3<sup>ème</sup> trimestre, les 6 projets d'écoles ont été remis dans leur intégralité à la Ville (Annexe 1 : Synthèse des projets).

Une amélioration notable, car les anciens projets d'écoles n'avaient jamais été remis à la Ville.

**A la lecture des projets d'écoles et au vu du diagnostic partagé, des articulations peuvent exister entre le PEDT et les projets d'école :**

-Le vivre ensemble dans une école bienveillante : en partageant des moments forts, en réduisant les conflits, en transmettant des règles communes entre l'école et l'ALAE, en tenant compte des différences

-L'ouverture au dialogue avec les familles, l'accueil des nouvelles familles, l'accompagnement, le suivi, la participation des parents

-L'ouverture culturelle avec l'intervention des associations sportives et culturelles, la médiathèque, l'école de musique, ...

Il existe **un lien fonctionnel entre le directeur d'école et le directeur ALAE**, des réunions hebdomadaires sont organisées. L'articulation est différente en fonction des équipes.

**L'organisation des APC n'a pas toujours fait l'objet d'une concertation entre les acteurs éducatifs.**

Certaines équipes enseignantes se sont rapprochées de la Ville et de l'Amicale Laïque pour organiser ce temps APC d'autres ont imposé leur organisation.

## **7- Règlementation et régime juridique d'accueil des enfants dans le temps périscolaire**

Les activités périscolaires sont organisées à Saint Orens sous la responsabilité d'un ALAE.

Le taux d'encadrement, des accueils de loisirs périscolaire (ALAE), n'ont pas été assouplis pour maintenir la qualité d'encadrement des enfants et respecter le cadre de la DSP établis avec l'Amicale Laïque

Les intervenants ponctuels (temps du soir principalement) sont en plus dans le calcul du taux d'encadrement. Etant donné que ces intervenants peuvent être des salariés mais la plupart du temps des bénévoles, il est primordial de s'appuyer sur du personnel fixe dans les taux d'encadrement.

La durée quotidienne de fonctionnement de l'ALAE est supérieure ou égale à 2h par jour

## **8- Diversité des activités périscolaires et extrascolaires proposées**

Les activités périscolaires et extrascolaires proposées sont diverses : physiques et sportives, expression, créativité, scientifique et technique. Des associations sportives, culturelles et environnementales de la commune interviennent régulièrement et bénévolement dans le temps périscolaire.

## **9- Tarification prévue**

Depuis plusieurs années, la tarification municipale proposée aux familles est construite sur 9 tranches de quotient familial. Cette même grille s'applique à la fois pour le Temps Périscolaire Méridien (= repas de cantine + temps d'animation du midi) et les Sport'Orens. Tous les ans est revu le tarif et tous les 2 ans voir 3 ans les tranches de QF. Pour les Sport'orens un tarif extérieur a été mis en place. La tarification du CLAC est de 5 € pour l'année scolaire.

## **10- Fréquentation des activités périscolaires et extrascolaires :**

*Globalement, quel regard portez-vous sur la fréquentation des activités périscolaires et/ou extrascolaires ? (y a-t-il des besoins non pourvus ? quels sont les points saillants ? toutes les tranches d'âges fréquentent-elles les activités ? mixité de genre ? mixité sociale ? est-ce que ce sont toujours les mêmes enfants qui fréquentent les activités ou bien tous les enfants et les jeunes ont-ils une fréquentation identique ?...)*

Sur le périscolaire, la fréquentation augmente depuis quelques années et de façon différentes selon les écoles (Henri puis et Corail plus que Catala).

Exemple sur le Corail Elémentaire sur 250 enfants scolarisés cette année, 200 enfants sont présents le soir et 220 voire 230 le midi.

Même constat sur les accueils maternels du mercredi après-midi.

Pratiquement tous les enfants scolarisés fréquentent le périscolaire. La mixité sociale étant à l'école, elle existe sur le périscolaire.

## **11- Evolution de l'offre d'activités EN DEHORS DES NAP/garderie/ALAE/ALSH/ALAC :**

En dehors des ALAE/ALSH/ALAC, les enfants, les jeunes et les familles ont la possibilité de s'inscrire sur les activités classiques des clubs sportifs ou des associations socioculturelles qui sont proposées en soirée ou le mercredi après-midi. L'école Municipale de Musique et la Médiathèque organisent également des ateliers diversifiés pour les différents publics.

Le Centre social « Espace pour Tous », structure municipale ouverte à tous, c'est un lieu d'accueil, d'information et d'orientation, de rencontres et d'échanges. Des ateliers et des sorties –découverte en famille, des moments de convivialité sont organisés.

## 12- Dispositifs existants/nouveaux

De nouveaux dispositifs sont-ils en projet sur votre territoire entre 2018 et 2021 ?

	Existant en 2018		En projet sur 2018-2021		Remarques éventuelles :
	OUI	NON	OUI	NON	
Convention Territoriale Globale (CTG)			x		Diagnostic partagé élaboré entre mai et septembre 2018
Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)	x				
Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	x				
En dehors du CLAS, autres dispositifs contribuant à la parentalité (LAEP, REAAP, médiation familiale, espace de rencontre, etc.). Lesquels ?	x				
Contrat de Ville		x			
Dispositifs relevant de la Réussite Educative (PRE, cellule de veille, etc.)	x				
Contrat Local d'Education Artistique (CLEA)		x			
Contrat Local ou Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD ou CISPD)	x				

### Articulation du PEDT avec les dispositifs existants

#### La Convention Territoriale Globale

Fin janvier 2018, la conseillère technique de la CAF a proposé à la municipalité d'être Ville pilote pour élaborer la Convention Territoriale Globale.

L'équipe municipale a accepté et nous avons fait appel à un bureau d'étude pour élaborer le diagnostic partagé de la CTG et pour renouveler le PEDT et le CEJ.

A l'issue des entretiens, des ateliers et du Comité de Pilotage CTG du 11 septembre 2018, 5 axes stratégiques ont été retenus :

- Renforcer la cohérence éducative entre tous les acteurs de l'éducation et soutenir la fonction parentale.
- Accompagner les publics fragiles dans leur insertion socio-économique
- Accompagner les habitants dans leur parcours résidentiel
- Ouvrir la pratique culturelle et sportive à tous les publics pour favoriser la mixité sociale, culturelle et intergénérationnelle.
- Coordonner et faire vivre le projet social

Cette démarche partenariale vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire.

Deux élus ont été nommés référents de la CTG. Monsieur Anicet Kounougous et Madame Sophie Clément.

## **Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)**

Ce contrat existe sur le territoire de Saint-Orens depuis 2006. Il est renouvelé cette année 2018 pour la 4<sup>ème</sup> fois (2018-2021).

Le CEJ vise à soutenir le développement d'une offre d'accueil de la Petite Enfance et d'une offre de loisirs (périscolaire et extrascolaire) de qualité, dans le cadre des orientations définies par la CNAF.

Le PEDT se construira en cohérence avec ce dispositif.

Il a pour objectif de :

- favoriser le développement et optimiser l'offre d'accueil des enfants et jeunes de 0 à 17 ans révolus ;
- contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes et à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation pour les plus grands ;
- favoriser la conciliation de la vie professionnelle et familiale des parents.

Plusieurs structures d'accueil Saint-Orennaises sont financées par ce dispositif :

Petite enfance : Relais Assistante Maternelle (RAM), Multi-accueil, Lieu Accueil Enfants-Parents (LAEP).

Au titre des activités de loisirs pour les 3/11 ans : ALSH du mercredi après-midi et accueil de loisirs extrascolaire Sport' Orens ; les places de la crèche Babilou

Au titre des activités de loisirs pour les 11/17 ans : accueil de loisirs extra-scolaire Mixados, le CLAC du collège René Cassin ;

Les formations BAFA, la coordination Petite Enfance, jeunesse ainsi que l'ingénierie du PEDT sont aussi valorisées et soutenues dans le cadre de ce contrat.

## **La Veille Éducative**

La Veille Éducative consiste en une mobilisation du réseau de partenaires (Éducation Nationale, Conseil Général, CCAS, Guidance Infantile, structures Jeunesse...) et une coordination de l'action autour des enfants et des jeunes les plus en difficulté ou qui risquent de l'être.

Elle vise à identifier, prévenir, compenser les ruptures et à réorienter les enfants, les jeunes vers un parcours éducatif en associant les élèves et leurs familles.

Le dispositif de Veille Éducative existe depuis 2007-2008, sur les deux collèges de la ville : Prévert et Cassin ; et s'est développé dans les écoles primaires depuis 2011-2012. Une coordonnatrice organise les cellules à la fois du primaire et du collège.

## **Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité : CLAS**

Le CLAS est un dispositif partenarial, mis en place en 2007-2008 par la ville et animé par l'équipe d'animation de l'Amicale Laïque dans les 2 collèges et depuis 2017-2018, il a été étendu aux élèves de l'élémentaires, en tenant compte des dispositifs existants notamment l'étude dirigés et l'atelier étude.

Le CLAS peut répondre à des problématiques soulevées dans le cadre des cellules de Veille Éducative.

Il est complémentaire au temps scolaire.

Il vise à favoriser la réussite scolaire du jeune en donnant du sens à sa scolarité. Ce dispositif répond aux besoins locaux repérés par les enseignants, les animateurs, les services sociaux et l'Aide Sociale à l'Enfance.

Il permet :

**D'accompagner des enfants** hors temps scolaire, par un tiers différent du parent ou de l'enseignant, et vise à :

Valoriser leurs acquis,  
Promouvoir l'apprentissage de la citoyenneté,  
Acquérir les méthodologies adéquates pour réussir à l'école,  
Favoriser l'autonomie et la vie collective.  
Élargir les centres d'intérêts des enfants,

Le CLAS permet également d'accompagner les parents dans la scolarité de leurs enfants, de répondre à leurs préoccupations parentales, de développer les relations entre parents et enseignants afin de faciliter une compréhension réciproque.

### **Le Contrat Local de Sécurité et de Prévention Délinquance : C.L.S.P.D**

La ville de Saint-Orens a souhaité, en 2011, s'investir dans le domaine de la prévention de la délinquance, notamment en apportant davantage de cohérence à l'ensemble des actions existantes.

A cet effet un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) a été créé, rassemblant les différents partenaires de la sécurité et de la prévention. Une stratégie territoriale décrit plusieurs actions en lien avec la tranquillité publique, la protection des personnes et des biens, et la sécurité routière. Peu de lien avec le PEDT.

### **13- Evolution des ressources matérielles du territoire**

De nouveaux équipements pouvant accueillir des enfants de 3 à 11 ans ou des jeunes sont-ils prévus sur votre territoire entre 2018 et 2021 (ex. : nouvelle école, salle polyvalente, bibliothèque, ludothèque, gymnase, musée, city-stade...) ?

- La Maison des arts Martiaux
- Un city Stade,
- Projet Ludothèque porté par le Conseil Municipal Enfants

Des locaux/salles/espaces/matériels font l'objet d'une mutualisation entre l'école et l'association Amicale laïque qui organise les activités périscolaires : salle de bibliothèque, salles arts plastiques, cour d'école.

### **14- Evolution des ressources humaines du territoire**

Des formations spécifiques sont proposées aux personnes au contact des enfants et des jeunes, notamment le CQP, le BAFA, le PSC1.

### **15- Les contraintes du territoire**

Avec la concurrence de Toulouse, l'association Amicale Laïque en charge du périscolaire rencontre des difficultés pour recruter des animateurs.

De plus, la Ville étant étendue et les accueils de Loisirs pas tous sur notre territoire, des transports sont mis en place pour répondre aux besoins des familles (cf Accessibilité géographique)

## **16- Liens avec les Familles**

***Quelle analyse faites-vous des modalités d'information des familles sur les activités périscolaires et extrascolaires ?***

Concernant les activités périscolaires une amélioration est prévue pour l'information aux familles.

« En même temps, il n'y a pas besoin de communication pour faire venir du monde ».

Concernant l'extrascolaire, des permanences sont mises en place par la structure Mix 'ados très régulièrement aux collèges et au lycée (des échanges se font avec les jeunes et également les acteurs éducatifs). Par contre, l'information aux familles peut être développée.

***Quelle analyse faites-vous des modalités de participation des familles autour des activités périscolaires et extrascolaires ? (organisation d'évènements par les parents, animation d'un atelier par un parent, réunion de parents, implication de parents dans la communication, implication de parents dans l'évaluation, ...)***

***Au-delà des activités périscolaires et extrascolaires, quelle analyse faites-vous des questions de parentalité dans le cadre du PEdT (ex. : groupe de parole, café des parents, conférence destinée aux parents...) ?***

Les 2 associations de parents d'élèves (ALISO et FCPE) sont invitées, présents et impliquées sur le PEDT, la Veille Educative, le CLAS, les réunions avec les élus, les conseils d'écoles, les évènements festifs.

Par contre il est plus difficile de solliciter les familles. L'implication des familles est plus facile sur un temps ponctuel et festif (Exemple : Fête des enfants en fin d'année scolaire, carnaval, interventions ponctuelles sur une activité périscolaire). Les conférences débats sur des problématiques, type Assises de l'Education et de la Parentalité ne rencontrent pas un grand succès. Peur du jugement sur un grand groupe, la thématique choisie de l'évènement ne répond pas au besoin des familles à ce moment précis. Par contre, si chaque structure d'accueil organise des temps avec les parents, il y a plus de monde et d'intérêt car les problématiques posées et échangées sont en lien avec l'âge de leur enfant à ce moment-là

(Exemple : Café des parents en lien entre Mix' ados et le CLAS, Groupe de parole dans le cadre du LAEP, soirées thématiques avec les structures de la Maison Petite Enfance

De plus, les parents souhaitent être accompagnés par une personne de confiance, une personne qu'elle a l'habitude de voir dans son quotidien et préfère un accompagnement individuel, pour résoudre leur problématique.

Concernant le Conseil d'administration de l'association Amicale Laïque, les parents participent activement au suivi et à l'évaluation de cette association. Par contre, l'engagement des parents pour les associer à ALISO ou FCPE est difficile et les parents investis restent donc plusieurs années.

Sur l'extrascolaire (en particulier Sport'Orens), certains parents peuvent accompagner sur certaines sorties.

***Le cas échéant, si votre territoire bénéficie d'un CLAS, décrivez les articulations existantes entre le projet et les actions du CLAS et les (autres) actions menées dans le cadre du PEdT ?***

Une des actions du PEDT 2015-2018 était la mise en place d'un CLAS en élémentaire, cette action a été développée. Depuis la rentrée scolaire 2017-2018, le dispositif CLAS est ouvert en élémentaire en plus du collège. Tous les partenaires éducatifs ont été impliqués dans la préparation, le suivi et le bilan de cette première année.

## **17- Synthèse du diagnostic et définition des défis/enjeux éducatifs :**

***Quels sont les points forts / avancées remarquables de votre PEdT précédent (2015-2018) ?***

- Les objectifs étaient larges, ce qui a permis une diversité d'actions ; par contre, nous avons rencontrés des difficultés pour la mise en œuvre et l'évaluation, c'était trop ambitieux.
- Public large 0-25 ans : le public 17-25 ans pas évident d'avoir un même suivi que pour les autres publics.
- Richesse des structures et des partenaires sur le territoire, tous portent les objectifs du PEDT.

- L'intervention sur le périscolaire des associations sportives et culturelles du territoire sur ce temps-là afin de proposer une offre plus diversifiée aux enfants (depuis 2014-2015)
- Le développement du dispositif CLAS sur l'élémentaire depuis sept 2017
- La mise en place, depuis septembre 2017 d'un Conseil Municipal Enfant encadré par une animatrice de la Ville.

**Quelles sont les zones d'amélioration de votre PEdT précédent (2015-2018) ?**

- Travailler plus sur le public jeune
- Plus de transversalité avec le Point Information Jeunesse (dans le cadre de la CTG)
- Le lien projet d'école –PEDT par le biais du socle commun de compétence.
- L'axe parentalité est à conserver (toutes les structures d'accueil, de la petite enfance, du périscolaire, dispositif CLAS sont du même avis, les parents souhaitent être accompagnés de façon plus individuelle et au sein de leur structure) .Les projets (type Assises de l'Education et de la Parentalité) ne fonctionnent pas ou difficilement.
- Sur le mode d'organisation, faire moins d'actions ou d'événement mais l'organiser et préparer collectivement pour une meilleure communication et répercussion pour le public.
- Renforcer la coéducation, notamment au quotidien (Amicale Laïque/Scolaire/Parents/Services Villes)

**Quels sont les défis éducatifs (enjeux globaux, porteurs de sens, de valeurs...) que vous souhaitez relever sur votre territoire pour les 3 ans à venir ?**

Sur les cinq axes stratégiques de la CTG (présenté au point 12), un axe concerne l'éducatif :

- Renforcer la cohérence éducative entre tous les acteurs de l'éducation et soutenir la fonction parentale.

Autres enjeux échangés :

- Arriver à gérer dans les structures d'accueil la mixité sociale.
- La posture professionnelle des acteurs éducatifs (qu'est-ce que l'on attend de l'adulte qui est face à des enfants ?

**V. OBJECTIFS DU PEDT**

Tableau de synthèse du projet en Annexe 2

A noter, au-delà des objectifs validés en comité de pilotage du 3 octobre 2018, les membres du Comité ont convenues lors de l'évaluation du maintien dans le PEDT 2018-2021, de certaines actions du PEDT précédent, notamment :

- L'intervention des associations sportives et culturelles du territoire sur le temps périscolaire du midi et du soir
- La Veille Educative de la Petite Enfance à la Jeunesse (avec les cellules passerelles, la mise ne place du référent famille,..)
- Le CLAS de l'élémentaire aux collèges
- Le Conseil Municipal des Enfants pour sa 2<sup>ème</sup> année de mandat

## **VI. GOUVERNANCE : LE COMITE DE PILOTAGE ET LES INSTANCES DE CONCERTATION AUTOUR DU PEDT**

### **1- Le comité de pilotage du PEDT**

Au regard du précédent PEDT et pour rendre la gouvernance du PEDT 2018-2021 plus efficiente, il est souhaitable de trouver un juste milieu entre un apport d'information et un temps de travail, de partage et de réflexion en petits groupes. Il est important également d'accentuer le décisionnel du Comité de Pilotage pour que tous les membres qui composent le Comité se sentent impliquer.

#### **Les membres de droit du comité de pilotage**

Le comité de pilotage réunit, à l'initiative de Mme le Maire, tous les partenaires du PEDT.

Présidé par Mme le Maire ou son adjointe à l'Éducation, le comité de pilotage est composé :

- des élus de la ville de Saint Orens
- du Directeur Général des Services
- des représentants des services municipaux (directeurs et responsables)
- de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale et des 6 directeurs d'école
- des principaux des collèges et du proviseur du lycée.
- des représentants des parents d'élèves FCPE et ALISO,
- d'un représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale,
- de la conseillère technique de la CAF,
- de la responsable du Centre Social
- de représentants d'associations (Amicale Laïque, associations sportives et culturelles intervenants dans le temps périscolaire)

Le comité de pilotage élabore le projet éducatif territorial en veillant à son adaptation aux besoins des enfants, des familles et du territoire. Il définit les défis éducatifs et les objectifs prioritaires en matière d'Éducation.

Il propose les actions en réponse aux besoins repérés et assure la mise en place, le suivi et l'évaluation du PEDT en lien avec le coordonnateur du projet.

Le rôle principal du comité de pilotage est d'identifier certaines difficultés et de formuler des pistes d'amélioration pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs partagés.

Il s'appuie, pour nourrir ses réflexions, sur des temps de concertation et des indicateurs d'évaluation.

Il se réunit 2 fois par an.

L'ordre du jour du comité de pilotage est proposé par le technicien qui coordonne le PEDT, en collaboration par le directeur de l'Éducation et l' élu en charge de l'Éducation.

Les décisions finales du Comité de pilotage seront prises par les membres du Comité et soumis pour validation financière au Conseil Municipal.

#### **Les partenaires et acteurs du projet**

##### **L'Éducation Nationale :**

Sont invités à participer au PEDT, tous les chefs des établissements scolaires, principaux des collèges et proviseur du lycée. Ce sont des interlocuteurs et partenaires privilégiés pour les temps de concertation ainsi que la mise en œuvre du PEDT.

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale participe également au PEDT.

##### **Les services municipaux de la ville de Saint-Orens :**

Les services municipaux qui interviennent en direction du public 0-17 ans (Maison Petite Enfance, Service Éducation-Jeunesse, Service Sport Animation et Vie de la Cité, le Centre Social « Espace pour Tous », l' École

Municipale de Musique, Médiathèque, Point Information Jeunesse, sont également associés à la démarche d'élaboration du PEDT.

#### **L'Amicale Laïque :**

L'Amicale Laïque est conviée à la démarche du PEDT: le président de l'association, les membres du Bureau, le directeur de l'association, le coordinateur, les trois directrices des CLAE, les directrices de Mix' ados et du CLAS participent aux différentes réunions techniques et comité de pilotage

#### **Les familles et les associations des parents d'élèves :**

Les familles des enfants et des jeunes de Saint-Orens, hors associations de parents d'élèves, sont les partenaires les plus difficiles à mobiliser sur le PEDT.

Elles sont cependant représentées par les délégués des parents d'élèves. Deux associations de parents d'élèves sont présentes sur les établissements scolaires de Saint-Orens : la FCPE et ALISO. Elles œuvrent pour que les enfants et les jeunes, vivent au mieux leurs temps scolaires et périscolaires et sont mobilisés sur toutes les questions d'éducation.

#### **Les associations sportives et culturelles :**

La municipalité a choisi d'associer à l'élaboration du PEDT, les associations qui sont intervenues dans le temps périscolaire. Depuis la rentrée scolaire 2014, ces associations offrent aux élèves Saint-Orennais une initiation de leur discipline ou de leur activité dans le cadre du CLAE.

#### **Autres partenaires institutionnels**

Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS),  
Caisse d'Allocations Familiales (CAF),  
Conseil Départemental de la Haute Garonne (notamment la Maison Des Solidarités de Balma),

## **2- Les autres instances**

D'autres instances existent sur notre territoire, ou il existe des articulations notamment :

**Le Contrat Enfance Jeunesse** signé avec la CAF.

Depuis cette année 2018, nous avons couplé le Comité de pilotage CEJ –PEDT pour l'évaluation de ces 2 projets avant leur renouvellement. Cette dynamique va se poursuivre dans le cadre du renouvellement (diagnostic).

**Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité** signé avec la CAF, l'Education Nationale et le Conseil Départemental. Le dispositif CLAS fait partie d'une des actions du PEDT. Même s'il existe 2 comités de pilotage (CLAS/Veille Educative et PEDT/CEJ). Les coordonnatrices CLAS et Veille Educative sont invitées sur le Comité Technique du PEDT-CEJ et inversement la coordonnatrice PEDT/CEJ est invitée sur les réunions de suivi et le Comité de pilotage CLAS/Veille Educative.

Ce qui permet de se rendre compte de l'évolution du dispositif et a permis d'étendre le dispositif CLAS en élémentaire depuis la rentrée 2017-2018.

**La veille éducative** fait partie d'une des actions du PEDT.

Il existe 1 comité de pilotage (CLAS /Veille Educative) en plus du comité de pilotage PEDT/CEJ

Les coordonnatrices CLAS et Veille éducative sont invitées sur le Comité Technique du PEDT-CEJ et inversement la coordonnatrice PEDT/CEJ est invitée sur les réunions de suivi et le Comité de pilotage CLAS/Veille Educative.

Ce qui permet de se rendre compte de l'évolution du dispositif et ce qui a permis d'étendre le dispositif CLAS en élémentaire depuis la rentrée 2017-2018.

La création **d'un Conseil Municipal Enfant** faisait partie d'une des actions du 1<sup>er</sup> PEDT.

Ce CME a été créé en 2017 ; les élections des enfants ont eu lieu à la rentrée scolaire 2017-2018.

L'animatrice du CME est invitée sur le Comité Technique du PEDT-CEJ. Des temps d'échanges réguliers sont prévus entre l'animatrice CME et la coordonnatrice PEDT-CEJ.

## VI. LISTE DES ANNEXES A JOINDRE

### ANNEXE 1

Synthèse des 6 projets d'école 2018-2021

### ANNEXE 2

Tableau des objectifs du PEDT

### ANNEXE 3

Le Plan Mercredi

Les signataires du projet

Date de signature :

Madame Dominique Faure <i>Maire de Saint-Orens de Gameville</i>	Monsieur Christophe Chardonnet <i>Inspecteur de l'Éducation Nationale</i>
Monsieur Mailhos <i>Préfet de la Haute-Garonne</i>	Monsieur Piteau <i>Directeur de la Caisse d'Allocation Familiale Haute-Garonne</i>

Correspondante Élué du territoire : Madame Josiane LASSUS PIGAT, Adjointe à Petite enfance, Enfance, Education, Affaires Scolaires

Correspondant Technicien : Monsieur Francois BARTHES (à partir du 05 Novembre 2018)  
Madame Virginie XAUSA jusqu'à cette date.

## Les valeurs éducatives locales :

Au cours de réunions de concertation, les partenaires acteurs du PEDT ont défini collectivement les valeurs éducatives, qui doivent être mises en œuvre de façon transversale dans leurs actions.

Cinq valeurs ont été retenues :

### Le respect de soi et des autres

Aider l'enfant à se connaître et développer chez lui l'estime de soi  
Accompagner l'enfant dans la découverte des différences et l'apprentissage de la tolérance  
Permettre à l'enfant de comprendre et de s'approprier les règles de vie

### La citoyenneté

Développer le sens civique chez l'enfant : apprentissage de ses devoirs  
Apprendre le respect de l'environnement  
Favoriser le vivre ensemble, communiquer  
Encourager l'initiative, l'engagement et la participation de l'enfant à la vie de la cité

### La parentalité

Reconnaître les parents comme partenaire de la communauté éducative  
Soutenir les parents dans leur rôle de co-éducateur  
Permettre aux parents d'être acteur des différents projets

### L'équité

Prendre en compte « l'histoire » de chaque enfant  
Favoriser l'égal accès des enfants aux loisirs (savoir, culture, sport ...)  
Mettre en œuvre une continuité éducative

### L'inter-générationnalité

Favoriser les passerelles entre les générations  
Partager des projets et des savoir-faire pour instaurer une proximité intergénérationnelle

Au-delà des valeurs éducatives mises en œuvre localement, le comité de pilotage du PEDT a souhaité que trois principes fondamentaux guident notre politique éducative et apparaissent dans le PEDT : les droits de l'enfant, la laïcité et la cohérence éducative, des principes indispensables à prendre en compte par tous les partenaires dans la mise en œuvre de leurs actions.

#### ► Les Droits de l'Enfant,

Adoptés par l'ONU en 1989, a pour but de reconnaître et de protéger les droits spécifiques des enfants. Tous les droits, qu'elle définit, s'appliquent à tout enfant sans exception. L'enfant, défini comme tout être humain âgé de moins de 18 ans, a le droit d'être protégé, nourri, soigné, éduqué, d'exprimer librement son opinion et de voir cette opinion prise en considération, et d'avoir des loisirs.

« L'éducation doit viser à favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant, le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de ses potentialités. Elle doit préparer l'enfant à une vie adulte active dans une société libre et encourager en lui le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que de la culture et des valeurs d'autrui. »

#### ► La laïcité constitue l'un des fondements essentiels de notre République.

## Charte de la laïcité :

### La République est laïque.

### La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

1. La France est une **République indivisible, laïque, démocratique et sociale**. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.
2. La République laïque organise **la séparation des religions et de l'État**. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.
3. La laïcité garantit la **liberté de conscience** à tous. **Chacun est libre de croire ou de ne pas croire**. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.
4. La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant **la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous** dans le souci de l'intérêt général.
5. La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.
6. La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. **Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression** qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.
7. La laïcité assure aux élèves l'accès à **une culture commune et partagée**.
8. La laïcité permet l'exercice de **la liberté d'expression** des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.
9. La laïcité implique **le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations**, garantit **l'égalité entre les filles et les garçons** et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.
10. **Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité**, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.
11. **Les personnels ont un devoir de stricte neutralité** : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.
12. **Les enseignements sont laïques**. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, **aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique**. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.
13. Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.
14. Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. **Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit**.
15. Par leurs réflexions et leurs activités, **les élèves contribuent à faire vivre la laïcité** au sein de leur établissement.

### ► La cohérence éducative :

Les activités éducatives, dans toutes leurs diversités, qu'elles s'expriment dans ou autour de l'école, prennent de toute évidence une place importante dans la construction de l'enfant.

L'enfant ou le jeune forme un tout avec des rythmes de vie, des besoins physiques, affectifs et des besoins de repères éducatifs... A la maison avec ses parents, à l'école avec un enseignant, au centre de loisirs avec un animateur, dans un club avec un éducateur sportif ou dans une institution avec un travailleur social, il se trouve en situation d'éducation avec des adultes éducateurs. Cette éducation en partage crée « une toile » de cohérence qui constitue un atout pour la réussite éducative.

**La continuité éducative c'est d'abord reconnaître que l'éducation des enfants et des jeunes n'est pas l'apanage de l'un ou de l'autre mais plutôt une responsabilité commune. La continuité éducative se nourrit de la complémentarité des acteurs.**